

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

GARD



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE LA **LA CULTURE**

2024 - 2028



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA	4
II LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ	10
III LES ORIENTATIONS POUR LA PHASE II DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE	26
AXE I : DE LA COOPÉRATION CULTURELLE À LA CULTURE DE LA COOPÉRATION	29
AXE II : DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI À LA CONSTRUCTION DE DEMAIN	33
AXE III : DU DROIT À LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS	36
SYNTHÈSE :	39



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE PHASE II 2024 - 2028

Osons la culture ! Depuis 2018, ces mots guident l'engagement du Conseil départemental pour une politique culturelle ambitieuse, fondée sur les Droits culturels. Cet engagement s'est traduit par un soutien renforcé aux acteurs culturels et une dynamique de coopération avec les collectivités et institutions.

En 2023, l'actualisation du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques a permis d'élargir l'accès à la culture et à la diversité des pratiques artistiques dans le Gard. En mars 2024, un séminaire au Pont du Gard a marqué une nouvelle étape, rassemblant les acteurs du territoire pour évaluer les actions menées et définir les priorités pour les cinq prochaines années.

Aujourd'hui, le Conseil départemental s'engage dans la phase II de son Schéma de la culture (2024-2028), ancrant l'art et la culture au cœur de la vie citoyenne.

Cette feuille de route 2024-2028, fruit de notre travail commun, s'inscrit dans la continuité de l'action culturelle départementale. Elle creuse plus profondément le sillon de notre ambition et ajuste notre projet à un contexte économique et sociétal complexe, aux défis de la coopération, de l'écologie, des transformations technologiques. Elle nous permettra de mobiliser nos intelligences et nos imaginaires pour que demain nous habitons nos territoires harmonieusement, solidairement. Ce schéma qui croise les politiques publiques invite donc toutes les actrices et les acteurs du territoire à coopérer étroitement pour ancrer l'art et la culture dans le quotidien des habitantes et des habitants, au cœur de la vie citoyenne.



Françoise LAURENT-PERRIGOT
Présidente du Conseil départemental du Gard



Patrick MALAVIEILLE
*Vice-Président délégué à la Culture,
au patrimoine et à l'éducation artistique*

INTRODUCTION

En 2019, le Conseil départemental du Gard a adopté son Schéma Départemental de la Culture, fruit d'une large concertation avec les acteurs culturels du territoire. A travers ce schéma pour le Gard, la collectivité et tous ses partenaires ont réaffirmé leur volonté de construire ensemble une politique culturelle départementale qui permette la participation active et la contribution de toutes les Gardoises et les Gardois à la vie culturelle. En 2023, ce schéma s'est enrichi d'un Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques qui s'inscrit dans cette dynamique globale, pour offrir à chacune et à chacun, la possibilité de s'épanouir, d'être acteur de sa vie artistique et culturelle, de s'enrichir de l'altérité et des échanges.

L'Assemblée départementale avait voté un « Schéma Départemental de la Culture » en 2020. La phase II du Schéma de la culture permet à la collectivité de réaffirmer son engagement, de conforter les avancées et de développer de nouvelles actions pour répondre aux besoins du territoire et aux évolutions sociétales.

Au printemps 2024, le séminaire « Osons la culture II » réunissant l'ensemble des partenaires et acteurs de la culture gardoise a permis de dresser un bilan partagé des actions développées, d'évaluer les besoins et les attentes des acteurs culturels, et de réfléchir ensemble, en prenant appui sur des spécialistes et grâce aux méthodes de l'intelligence collective, aux priorités qui guideront l'action du Conseil départemental du Gard pour les prochaines années.

La collectivité départementale souhaite construire avec tous ses partenaires une politique culturelle ambitieuse qui permette la participation active de toutes les Gardoises et les Gardois à la vie culturelle du territoire, en réaffirmant **l'importance des Droits culturels** au regard de l'ensemble des droits humains.

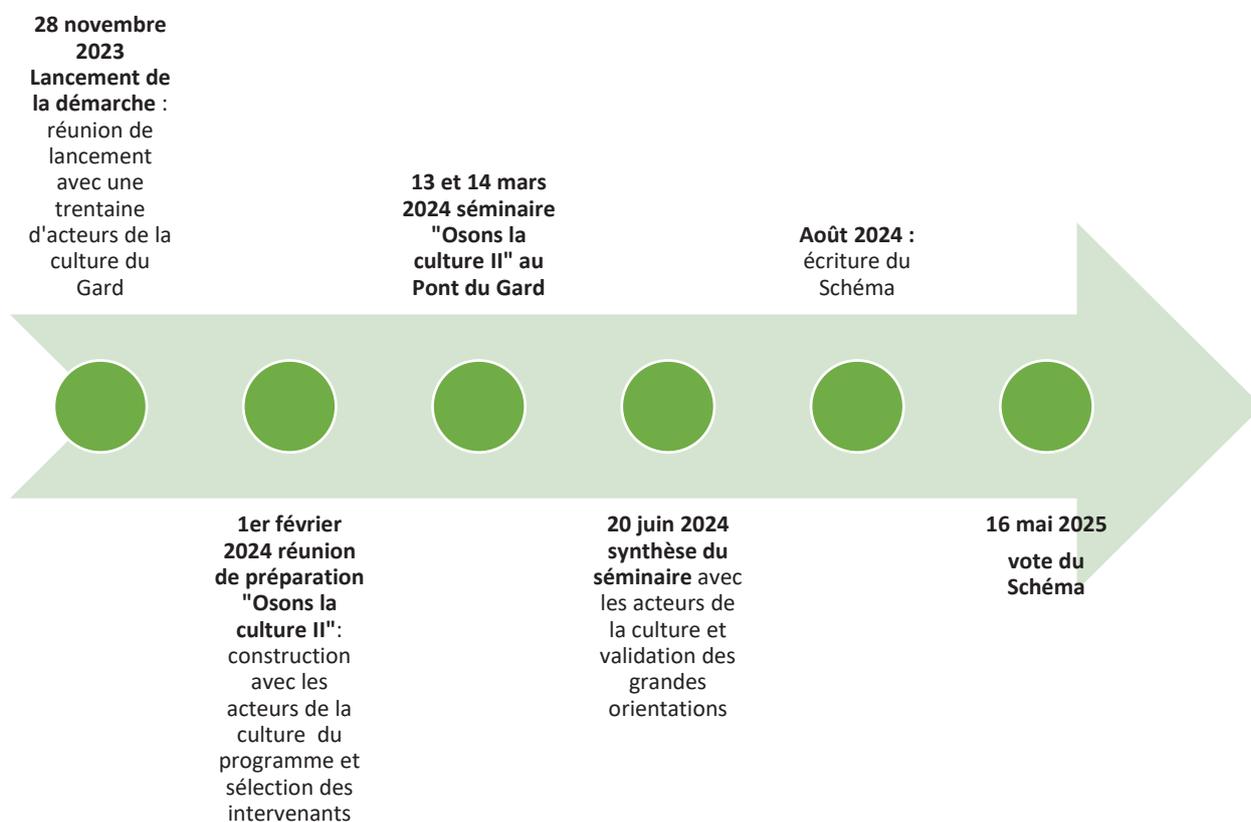
Cette nouvelle étape 2024-2028 permettra d'approfondir des thèmes déjà présents dans le premier schéma, et d'y adosser de nouvelles propositions pour répondre aux grands enjeux sociétaux :

- Faire face à l'urgence écologique,
- Promouvoir l'égalité et l'inclusivité,
- Accompagner la digitalisation des pratiques culturelles,
- Encourager l'innovation, l'hybridation des projets et des pratiques

I LES ETAPES DE L'ELABORATION DU SCHEMA

Le Conseil départemental a souhaité, comme pour la phase I en 2018, travailler en concertation avec tous les partenaires sur plusieurs mois, pour construire ensemble la politique culturelle. La démarche se fonde sur une évaluation partagée de la politique culturelle départementale et un séminaire « Osons la culture II » qui ont permis de dresser collectivement le bilan des actions menées au cours des quatre années, de réfléchir conjointement, en prenant appui sur les interventions de spécialistes, aux enjeux définis de concert lors de la préparation du séminaire.

A la suite du séminaire, les représentants du collectif des acteurs culturels ont été à nouveau réunis pour faire la synthèse des deux journées et définir, avec l'élu et les services départementaux, les grandes lignes qui structureront la seconde phase du schéma.



LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION



LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION



A) OSONS LA CULTURE II : UN SEMINAIRE DE REFLEXION AU PONT DU GARD

Le séminaire coconstruit avec les acteurs culturels du territoire s'est déroulé les 13 et 14 mars 2024 au Pont du Gard. Près de deux cents participants, acteurs culturels, élus, techniciens de l'Etat (DRAC) et des collectivités (Région, commune, communautés de communes et d'agglomération) étaient présents. L'annexe au présent schéma synthétise les éléments issus de ce séminaire de travail.

Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental a ouvert le séminaire le 13 mars après-midi réaffirmant la volonté du Conseil départemental de développer une politique culturelle forte, coconstruite, pour les habitants du territoire. Michel Roussel, Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie a quant à lui rappelé l'attachement du Ministère aux coopérations territoriales et la volonté de reconduire la convention de développement culturel avec le Conseil départemental.

Deux tables-rondes animées par Sarah Battegay, directrice de production et experte des questions culturelles, ont réuni une quinzaine de professionnels de la culture autour de Patrick Malavieille Vice-Président, délégué à la culture au Patrimoine, à l'éducation artistique, et Marie Gouyon, Conseillère action culturelle de la Drac. Les invités étaient conviés à échanger autour de dispositifs mis en place par le Conseil départemental et à en faire le bilan avec les participants présents dans la salle.

TABLE RONDE SOUTIEN A L'ÉMERGENCE ET A LA PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES

- **LES BOURSES D'ARTISTES :**
Loqmane Bahri : cinéaste et plasticien
- **TOUR DE CHAUFFE :**
Laurent Benitah : musicien, auteur, compositeur, interprète
- **AIDE A L'EMERGENCE :**
Léa Leclerc : chorégraphe
- **RE.GARDS UN PROJET FEDERATEUR DES TIERS LIEUX :**
Samy Bérard : chargé de développement au Spot, coordonnateur des tiers-lieux culturels gardois

TABLE RONDE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DEMOCRATIE CULTURELLE

- **LES RESIDENCES DE TERRITOIRE :**

Primesautier théâtre pour les résidences de territoire : résidence de territoire en partenariat avec le théâtre du Périscope à la table ouverte du quartier Richelieu

- **UNE SCENE CONVENTIONNEE EN QPV :**

Maud Paschal : Directrice du théâtre du Périscope, Scène conventionnée d'intérêt National art et création pour les Arts de la marionnette et les formes animées

- **UNE SAISON CULTURELLE EN MILIEU RURAL :**

Julien Rochette : Chargé de production à la Maison de l'eau

- **« ARTISTES AU COLLEGE » DES RESIDENCES EN PARTENARIAT AVEC LE TISSU CULTUREL :**

Didier Lambolez : Principal du collège Jean Rostand

- **UN ITINERAIRE MUSIQUES ACTUELLES QUI CONJUGUE ACTION CULTURELLE ET ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE, L'IMAG (Itinéraire des musiques actuelles du Gard), Fugue.**

Gauthier Granclaude, coordonnateur de la Fédération des musiques actuelles du Gard

La matinée du 14 mars était consacrée à des interventions plénières de spécialistes sur des enjeux cruciaux pour les politiques culturelles territoriales :

- **Jean-Yves Pineau : Les Coopérations territoriales :** Jean-Yves Pineau est cofondateur et directeur de l'association nationale Les Localos. Celle-ci travaille avec tous les territoires volontaires autour d'un triptyque "Développement local - Démocratie locale - Transition", la culture étant le socle et le levier de l'épanouissement territorial. De 2002 à 2016, il a dirigé le collectif Ville-Campagne, structure nationale dont le siège était basé à Limoges, dans le cadre duquel il a accompagné de très nombreux territoires (communes et intercommunalités, Pays et PNR, départements et régions). Il est par ailleurs intervenant au sein de différentes universités, chroniqueur pour la revue *Village/L'Acteur rural*, auteur-compositeur-interprète et demi de mêlée.
- **Hermann Lugan : La transition écologique du secteur culturel :** Hermann Lugan est éco-conseiller indépendant dont l'activité est dédiée à la redirection écologique du secteur culturel. Il a travaillé sur la stratégie bas carbone de la candidature de Bourges 2028, capitale européenne de la culture. Avec l'ONDA et des partenaires européens, il développe CooProg, plateforme visant à construire des tournées géographiquement et temporellement cohérentes afin de réduire l'empreinte écologique des mobilités artistiques. Il développe une activité de sensibilisation, formation et accompagnement des organisations culturelles. Formé à la méthode Bilan Carbone® et à l'accompagnement du changement (ARVIVA), il est conférencier Teach the Shift et animateur de différentes fresques dont la Fresque de la mobilité culturelle. En 2021-2022, il coordonne l'initiative européenne Where to land, embedding European performing arts in the new Climate Regime.
- **Aurélien Djakouane : Les Pratiques culturelles des jeunes à l'ère numérique :** Aurélien Djakouane : sociologue Maître de conférences à l'université Paris-Nanterre, ses travaux portent notamment sur les transformations des pratiques culturelles, les festivals. Il a également conduit avec Jean- Marie Colin, une étude à la demande du ministère de la Culture et de l'Assemblée des Départements de France sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques. Spécialiste des cultures jeunes, il a notamment signé l'article « Un portable sinon rien ? », « Les pratiques culturelles des jeunes à l'ère numérique » dans le n° 60 de la revue l'Observatoire.

L'après-midi, les participants à la journée se sont répartis en ateliers sur quatre thèmes en mode « world café ». Ils ont travaillé collectivement autour des questions suivantes, qui permettent de lancer des pistes pour l'écriture du schéma

ATELIER I : INCLUSIVITE

- *Quelles dispositions imaginer pour encourager plus d'inclusivité dans les projets culturels ?*
- *" Comment diversifier les publics des lieux culturels (cinémas, théâtres, lieux d'expositions) des pratiques artistiques (pratique de la danse, de la musique, du théâtre, du cirque...) et évènements culturels (festivals, saisons culturelles...) dans le Gard Comment lutter contre les stéréotypes de genre dans les pratiques culturelles et artistiques ?*
- *Comment renforcer une offre culturelle à hauteur de la pluralité des habitants du Gard ?*

ATELIER II : JEUNES ET NUMERIQUE

- *Quels ingrédients pour un projet participatif pour et avec les jeunes ?*
- *Comment encourager les jeunes ou groupes de jeunes au développement d'actions culturelles sur le territoire ?*

ATELIER III : TRANSITION ECOLOGIQUE DU SECTEUR CULTUREL

- *Comment traduire et mettre en œuvre la biodiversité dans le Gard ?*
- *Comment traduire et mettre en œuvre une alimentation durable dans mon projet culturel ?*
- *Comment traduire et mettre en œuvre dans le Gard l'éco-mobilité des publics et des artistes ?*
- *Comment développer ou favoriser l'éco-conception de mon projet culturel ?*

ATELIER IV : COOPERATIONS TERRITORIALES

- *Comment mieux harmoniser, dans le temps, dans l'espace, la diversité de l'offre culturelle sur notre territoire ?*
- *Comment renforcer la coordination et développer les projets communs entre culture et autres services au service des habitants ?*
- *Quelle mutualisation imaginer entre acteurs culturels du département ?*

B) UNE PHASE D'ANALYSE POUR ELABORER UN ETAT DES LIEUX ET DE PREMIERES PRECONISATIONS

A l'issue du séminaire « Osons la culture », une phase d'analyse en interne et plusieurs réunions de travail entre acteurs culturels ont donné lieu le 20 juin 2024 à une mise en commun et un partage des analyses entre les acteurs culturels, l'élu délégué à la culture au Patrimoine, à l'éducation artistique du Conseil départemental et les services départementaux. Cette réunion a permis de s'accorder sur les grands axes à retenir pour l'écriture du schéma.

LE DIAGNOSTIC



LE DIAGNOSTIC



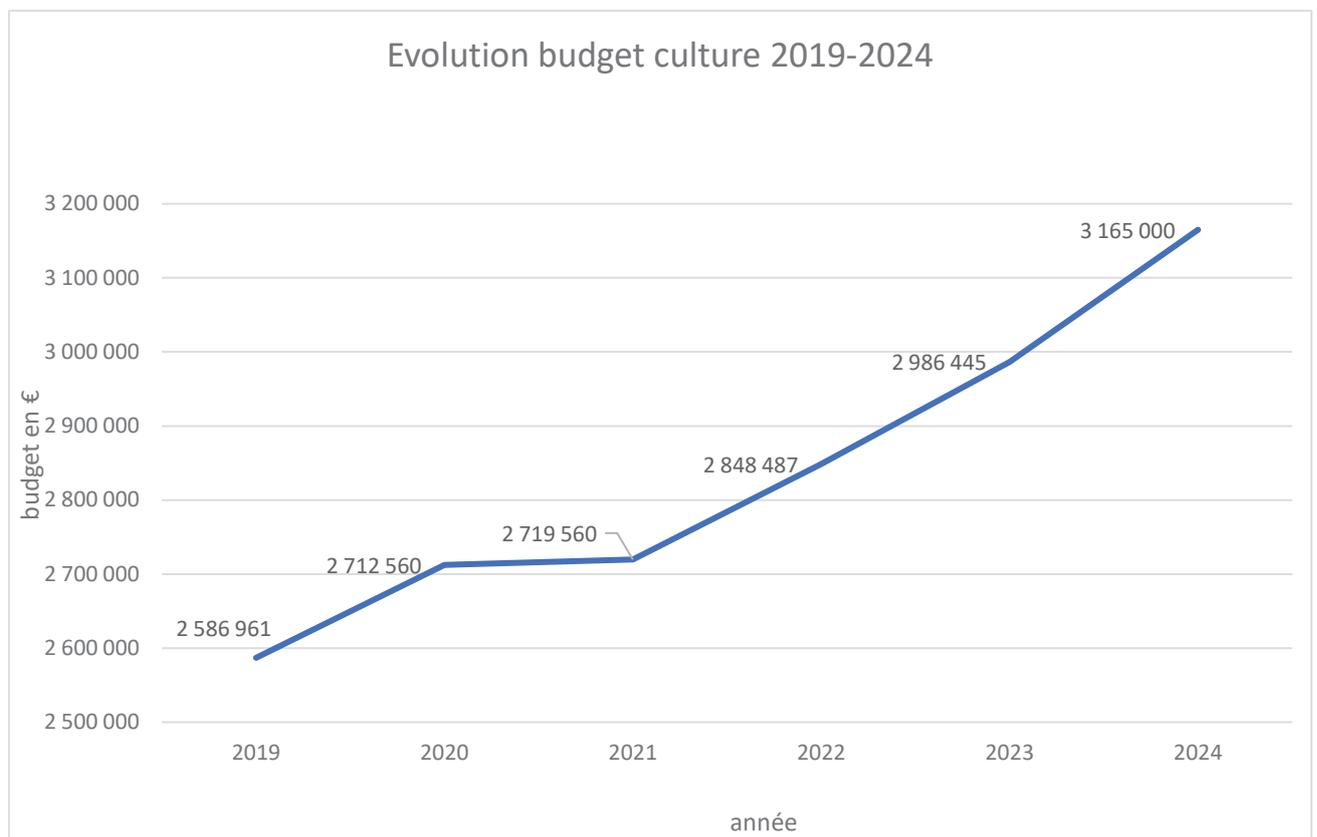
II LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

La démarche d'analyse et la réflexion partagée avec les acteurs du territoire ont fait émerger les points forts sur lesquels le nouveau schéma va s'appuyer ainsi que les points à conforter au regard des besoins des territoires.

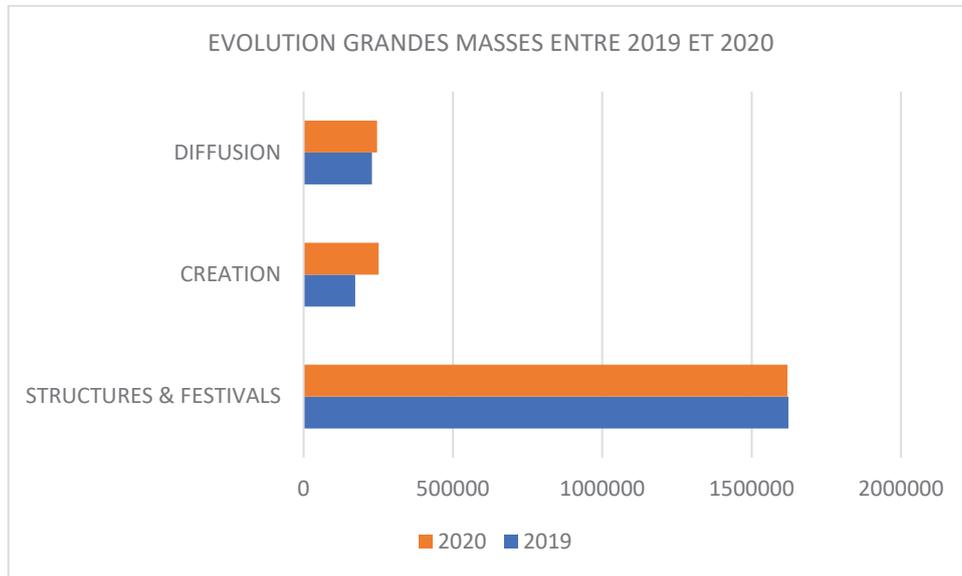
Le diagnostic s'appuie sur un bilan chiffré, les actions menées dans le cadre des trois grandes orientations stratégiques définies lors de la phase I du schéma départemental de la culture et compile tous les enjeux repérés à l'occasion du séminaire et des réunions de travail qui ont suivi.

A) EVOLUTION DU BUDGET CULTURE ET GRANDS INDICATEURS

Le budget culture a été abondé chaque année entre 2019 et 2024. Les crédits au titre de l'action culturelle sont passés de 2 512 560 € en 2019 à 3 165 000 € en 2024 soit une augmentation de ce budget de + 25 %.

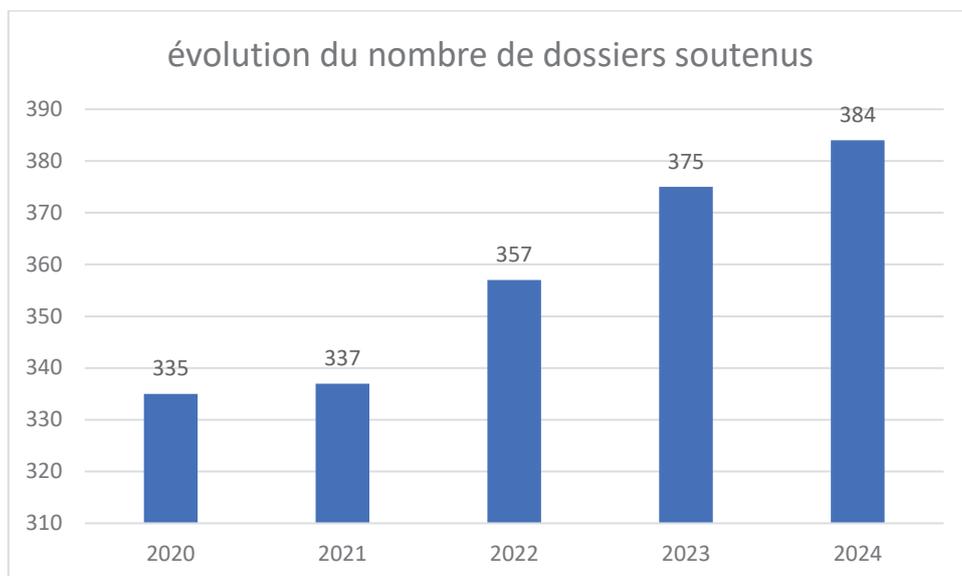


Dans le contexte difficile de la crise sanitaire, en 2020, le Conseil départemental a été aux côtés des acteurs culturels en maintenant la totalité des subventions prévues pour soutenir les acteurs culturels.



Ce soutien départemental aux acteurs culturels durant la crise sanitaire a été conforté les années suivantes, pour permettre aux structures de faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine. La hausse du coût de l'énergie a en effet provoqué de très sensibles répercussions inflationnistes sur le secteur.

Le nombre de dossiers soutenus par le Conseil départemental n'a pas fléchi sur la période 2020-2024, une nette augmentation du nombre de projets soutenus a d'ailleurs été constatée entre 2022 et 2024, avec 27 dossiers supplémentaires.

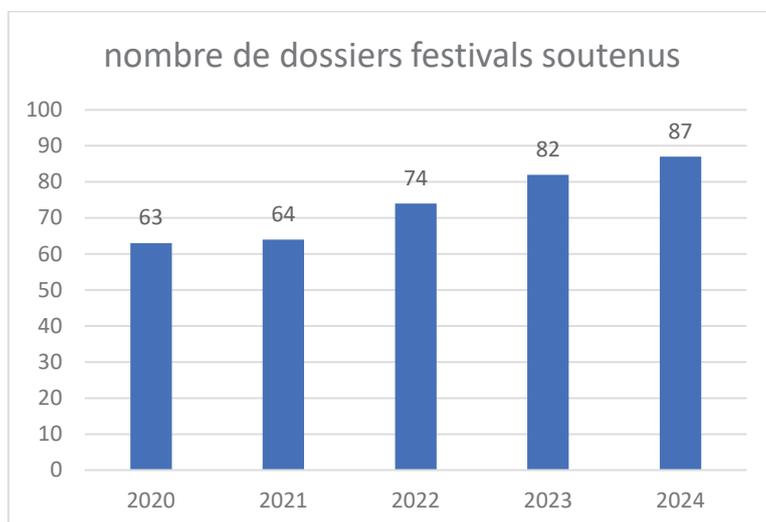


LES FESTIVALS

Si l'on entre dans le détail des structures accompagnées, une très nette augmentation du nombre de festivals soutenus est à constater. L'un des effets inattendus de la crise sanitaire a été une recrudescence des initiatives festivalières, nées de la volonté des associations de renforcer la cohésion sociale.

Le festival est par nature une manifestation fédératrice qui permet aux habitants d'un territoire de se retrouver autour de temps forts culturels où la dimension artistique et la convivialité permettent de renouer le lien social, de vivre intensément des émotions.

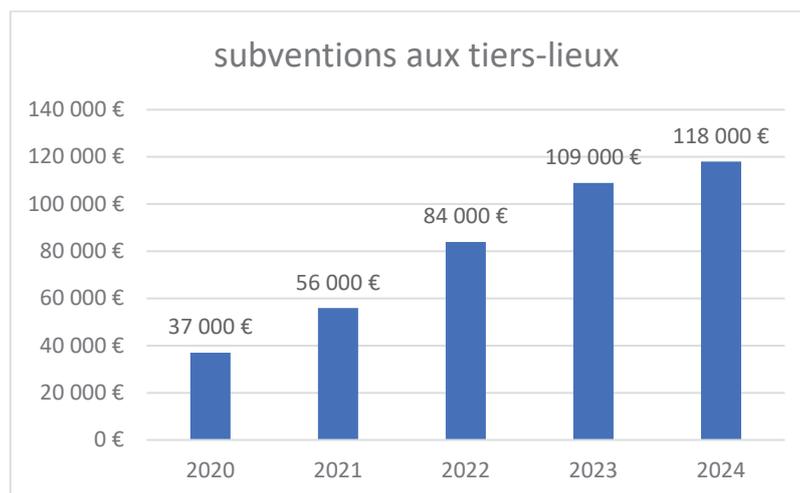
Le Conseil départemental a accompagné ces jeunes initiatives qui entrent en résonance avec l'aménagement du territoire et le rééquilibrage des temps culturels inscrits comme objectifs prioritaires du Schéma de la culture.



LES TIERS-LIEUX

La mise en œuvre du Schéma départemental de la culture a également permis de conforter les tiers-lieux et d'accompagner leur développement. Au fil des années, les tiers-lieux se sont professionnalisés ; ils se sont dotés de personnels spécifiques, aux compétences multiples, qui assurent la programmation et la coordination des activités, font le lien avec le territoire, assurent la médiation et la participation des usagers à la vie de cette forme hybride de lieux culturels. Le Conseil départemental a souhaité accompagner ces nouveaux espaces car ils permettent, notamment en milieu rural, de rendre présente la création, de proposer aux habitants des espaces de rencontres, de partage de savoirs et de convivialité. Pour les artistes, les moyens publics dédiés à ces tiers-lieux, permettent, au-delà de la mise à disposition d'espaces de travail, de créer, dans des conditions professionnelles avec rémunération et prise en charge des hébergements des artistes résidents. Très

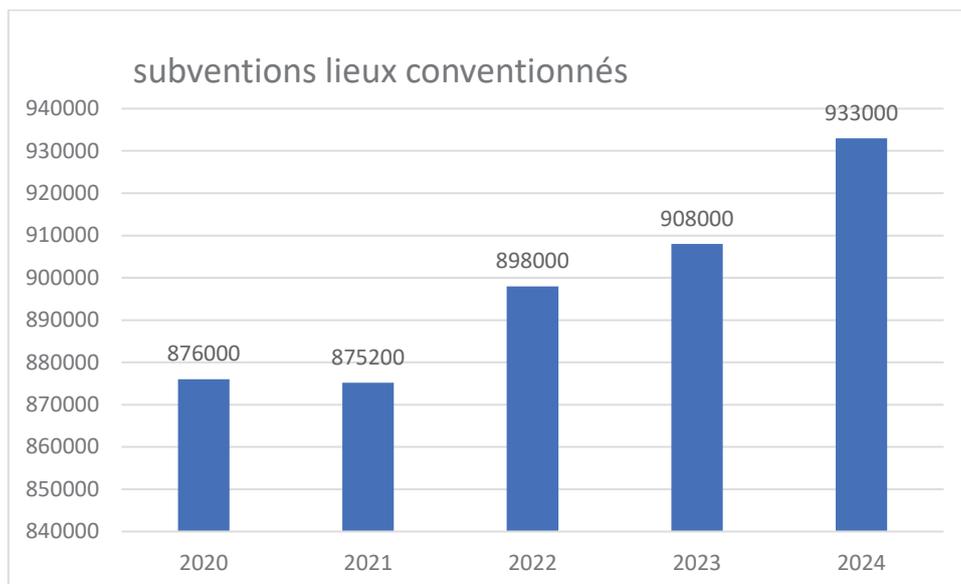
engagés dans les transitions, ces structures permettent en outre la mutualisation de ressources à l'échelle d'un territoire et la promotion des droits culturels. Le budget consacré à ces structures était de 37 000 € en 2020 et a évolué progressivement jusqu'à atteindre le montant de 118 000 € en 2024, soit une augmentation de + 200 %.. A l'échelle départementale, ces tiers-lieux agissent désormais en réseau. En effet, ils ont mutualisé leurs ressources et compétences en imaginant, en 2023, sous l'impulsion départementale, un appel à projets commun intitulé « Re.gards » qui a permis de soutenir en 2024 l'émergence d'une jeune artiste des musiques actuelles. Cette dernière a bénéficié d'un accompagnement au long cours de la part des tiers-lieux, sur le plan technique et financier ainsi qu'en termes d'ingénierie. Le bilan de cette résidence ayant été évalué par les tiers-lieux comme positif, ceux-ci ont décidé de reconduire cet appel à projets commun en lançant une nouvelle édition de « Re.gards » à la rentrée 2024, pour proposer à une nouvelle équipe artistique, une résidence de 5 semaines, dans les 5 lieux partenaires que sont : La Berline, la Dame d'Angleterre, la Filature du Mazel, la Moba, le Spot.



LES LIEUX CONVENTIONNES

Dans une même dynamique d'essaimage sur le territoire et de collaborations renforcées avec le tissu culturel local, les lieux conventionnés ont développé leurs collaborations, ont accentué la dynamique des droits culturels en associant les habitants à de nombreux projets et leur attention aux zones rurales et péri-urbaines en développant les programmations hors -les-murs.

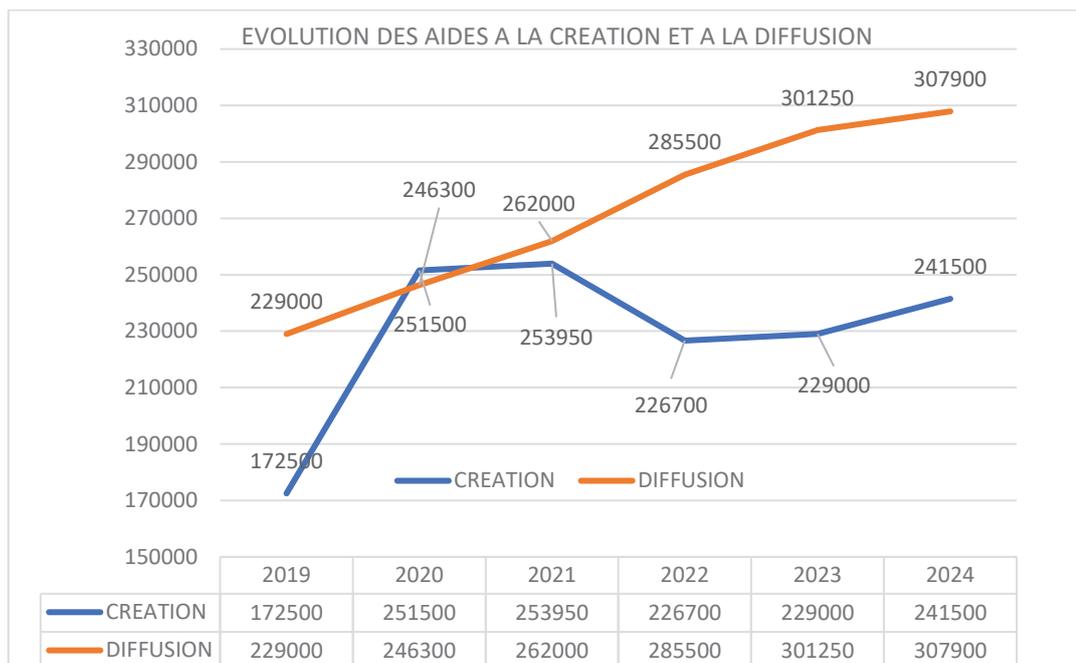
Le Conseil départemental a ainsi pu accompagner le rayonnement territorial des structures conventionnées. L'enveloppe accordée à ces projets a augmenté de 6.5 % passant de 876 000 € en 2020 à 933 000 € en 2024.



ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA DIFFUSION

Le Conseil départemental a également poursuivi son accompagnement de la création et de la diffusion. La création a été confortée par des bourses aux artistes plasticiens et la mise en œuvre de résidences de territoire. La diffusion a quant à elle été fortement soutenue pour alléger le coût des tournées et amortir la crise énergétique.

Il est significatif de remarquer que les courbes de la création et de la diffusion ne sont pas identiques : les chiffres des années 2020 à 2021 mettent en lumière une augmentation des aides à la création qui correspond aux nombreuses créations amorcées durant la pandémie que le Conseil départemental a choisi d'accompagner. Durant les années 2022 et 2024 les équipes ont sollicité davantage d'aides en diffusion afin de permettre l'exploitation des œuvres créées les années précédentes.

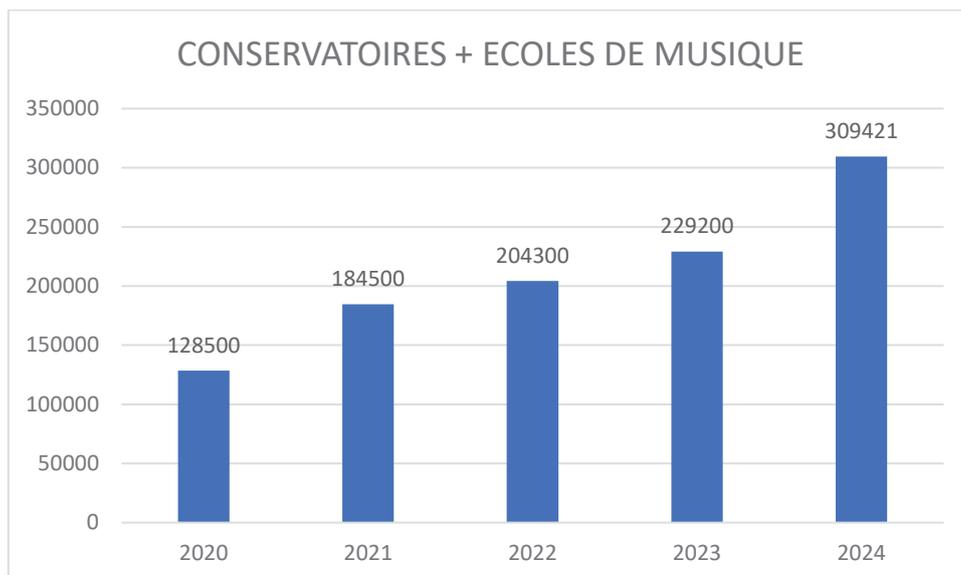


Les aides à la structure des compagnies ont quant à elles été reconduites pour permettre aux structures professionnelles de faire face aux difficultés économiques qui ont suivi la crise sanitaire (notamment les coûts de fonctionnement liés à l’augmentation du coût de l’énergie, de la sécurité, à l’augmentation des salaires).

AIDES AUX ETABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES

Enfin, durant cette première étape du schéma départemental de la culture, la collectivité a réécrit son schéma départemental des enseignements artistiques, adopté en 2023.

Les aides consacrées aux conservatoires et écoles de musique ont ainsi été largement abondées pour permettre de développer les trois objectifs prioritaires : l’accessibilité de tous aux pratiques artistiques, la structuration du réseau et l’innovation pédagogique.



Le bilan global du schéma est donc positif d'un point de vue financier comme du point de vue de la dynamique territoriale enclenchée.

Les acteurs culturels se sont appropriés les objectifs décidés en concertation ce qui conforte le Conseil départemental à poursuivre cette dynamique collaborative et à la renforcer dans la seconde phase du schéma, tout en prenant en compte les réalités budgétaires qui s'imposent aujourd'hui aux collectivités départementales.

B) BILAN DE L'ORIENTATION I : ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS

1) LES ACTIONS DEVELOPPEES

Durant les quatre années de mise en place du schéma plusieurs actions en termes de coopération ont été développées et formalisées.

- **Signature d'une convention de développement culturel avec la DRAC** qui a permis de mettre en place une action concertée entre l'Etat et le Conseil départemental sur l'ensemble du Gard et de cibler des crédits sur les projets qui contribuaient aux dynamiques culturelles et à l'éducation artistique et culturelle.

Ces crédits concertés ont permis :

- De soutenir les droits culturels par le prisme du soutien aux associations et des résidences de territoire : le Conseil départemental et la DRAC ont mobilisé de manière conjointe une enveloppe globale de 90 000 € pour soutenir une résidence en spectacle vivant et 3 résidences en arts visuels.

- D'accompagner l'essor des tiers lieux culturels, en 2023 la DRAC et le Conseil départemental ont mobilisé chacun une enveloppe de 87 000 € sur cet axe de la convention.
- De favoriser les actions autour de l'éducation artistique, le co-financement des partenaires a permis la mise en place de nouveaux parcours artistiques labellisés. Ceux-ci ont été possibles en raison d'une collaboration étroite entre les structures culturelles gardoises qui construisent les offres et les collèges qui en bénéficient (6 à 7 parcours artistiques différents sont proposés chaque année autour de thématiques citoyennes ou d'une proposition artistique innovante).
Par ailleurs, le dispositif parcours cinéma a pu être étendu à l'ensemble du Gard grâce aux financements conjoints et à l'investissement des cinémas accueillant les séances sur l'ensemble du territoire.
- De conforter la lecture publique, la convention a permis d'accompagner de nombreux projets sur ce champ, notamment financement d'actions permettant la présence d'auteurs, de lectures, d'ateliers d'écriture sur les territoires, et de lutte contre l'illettrisme.

- **Signature de plusieurs conventions générales d'éducation artistique et culturelle (CGEAC).**

La convention Générale d'Education Artistique et Culturelle vise à coconstruire sur un territoire une politique commune autour de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) pour tous, à tous les âges, tout au long de la vie, pour tous les habitants.

Afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'EAC, une priorité est accordée aux enfants et aux jeunes âgés de 0 à 25 ans, dans les temps scolaires et périscolaires ainsi que sur les temps d'insertion, de remobilisation, les temps libres et de loisirs.

Ces conventions sont à l'initiative du ministère de la Culture (DRAC) et sont signées avec des E.P.C.I. Le Ministère de l'Education nationale est obligatoirement partenaire de ces conventions. Le Conseil départemental a choisi de s'associer à la démarche, car l'axe Education artistique est une priorité de sa politique culturelle. Par ailleurs, ces conventions permettent une déclinaison territoriale de la politique de coopération menée dans le cadre du Schéma départemental de la culture.

Quatre conventions sont en cours :

- Pays de Sommières
 - Cèze-Cévennes,
 - Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
 - Alès agglomération
- **Co-construction et adoption d'un nouveau schéma des enseignements et des pratiques artistiques**

Après un an de concertation avec l'ensemble des partenaires (mai 2022 à mai 2023), le schéma départemental des enseignements artistiques a été adopté en décembre 2023. Doté de moyens complémentaires et de modalités d'interventions spécifiques, il permet de favoriser l'accès à tous les publics, de structurer les enseignements et les pratiques artistiques, d'innover pour déployer les synergies entre tous les acteurs d'un territoire et enrichir la pédagogie

- **Concertation avec d'autres Départements** sur les politiques culturelles : le schéma a permis une meilleure lisibilité et visibilité de la politique culturelle départementale vers l'extérieur, ce qui a engendré des échanges fructueux entre Départements d'Occitanie. La mise en place d'une instance informelle de concertation entre responsables de services culturels départementaux et métropolitains, par le directeur adjoint de la DRAC, a également contribué à ces dynamiques de concertation qui sont à poursuivre et amplifier.
- **Participation aux instances de concertation des schémas d'orientation** : le Conseil départemental a participé régulièrement aux groupes de travaux mis en place pour développer les schémas d'orientation des arts de la marionnette et des arts du cirque. Ces schémas permettent de mieux connaître chacune des filières, de réfléchir sur des pistes d'actions et de travailler à la complémentarité des politiques publiques sur ces secteurs.
- **Transversalité entre services départementaux** :
 - Les synergies sont facilitées par le regroupement des services éducation, sport, jeunesse, culture, au sein de la DEJCS, ce qui a permis d'inscrire l'action du service culture dans le schéma de l'Education, de mettre en place dans le schéma des Sports une fiche spécifique (n°16) « valoriser les projets ayant une dimension sportive et culturelle » (exemple en 2024 : rencontres et lectures avec un chroniqueur sportif dans plusieurs collèges gardois lors de l'Etoile de Bessèges).
 - Des regards croisés sur les politiques départementales sont favorisés avec la participation des techniciens aux concertations sur le schéma de la lecture publique, celui de l'économie sociale et solidaire, au groupe de travail relatif à l'égalité femmes/hommes, pour relayer les préoccupations et avancées réalisées dans le secteur culturel auprès de la chargée de mission.

Par l'intermédiaire de la Mission innovation design organisation" (MIDO), l'appui d'étudiantes en Master de Design Innovation Société de l'Université de Nîmes a permis d'étudier le sujet "Comment renforcer la mobilisation et la participation des publics dans la fabrique d'offres culturelles / de lecture publique ». L'objectif est d'outiller les acteurs locaux en charge de ces fabriques, d'outils "prêt à l'emploi" pour solliciter/ organiser/ animer les concertations sur les territoires.

2) LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES :

- Expérimenter les pôles culturels de territoire
- Développer les mutualisations sur le territoire
- Soutenir les dynamiques culturelles intercommunales
- Travailler la dimension transition énergétique en s'appuyant sur l'axe coopération
- Développer et amplifier la transversalité et les croisements entre les différentes politiques publiques départementales culturelles, éducatives, sportives, relevant des champs de la solidarité, de l'économie sociale et solidaire, du tourisme (notamment sur l'intégration des manifestations culturelles dans l'agenda touristique).

B) BILAN DE L'ORIENTATION II : CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE

1) LES ACTIONS DEVELOPPEES

- **Le soutien à la création au plus près des habitants et des besoins des artistes :**

Les résidences de territoire dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels initient des liens plus étroits avec les artistes et leur création. La présence artistique sur un temps et les modalités de mise en œuvre de ces résidences permettent une participation accrue des habitants à la vie culturelle de leur territoire.

Des publics spécifiques ont pu suivre pas à pas les projets grâce aux partenariats tissés avec une diversité de structures dans des champs du sport, du social, de la santé, de l'environnement.

14 résidences de territoire initiées sur 4 ans ont irrigué l'ensemble du Gard.

Le dispositif « Artistes au collège » a également été conforté avec plus de 20 résidences initiées chaque année dans les collèges gardois.

Lors des premières rencontres de la culture, il est apparu que certains artistes ne pouvaient être soutenus en création dans le domaine des arts visuels n'étant pas structurés en association. Une aide spécifique a été initiée à travers les bourses individuelles en direction des jeunes plasticiens. Ces aides ont permis d'accompagner 8 projets.

- **Le soutien aux structures labellisées qui développent des projets en itinérance a permis de renforcer la diffusion artistique sur les territoires**

De nombreuses structures labellisées ou conventionnées du Conseil départemental portent au-delà de leur lieu, ou de leur temps fort lorsqu'il s'agit d'un festival, des programmations décentralisées sur le territoire, ou travaillent spécifiquement sur l'itinérance de leur proposition. Ces structures ont été soutenues pour permettre d'enrichir ce volet d'irrigation culturelle du territoire et offrir des propositions culturelles riches sur les territoires ruraux. La plupart des projets initiés au-delà de la diffusion de spectacles, proposent un volet action culturelle, des rencontres entre les publics et les artistes et sont des points d'appui essentiels de la politique culturelle départementale.

- **Les festivals, une floraison de nouvelles propositions, et une attention à l'éco-conception des projets**

On dénombre près de 80 festivals dans le Département. L'un des faits significatifs ces dernières années est la progression du nombre de festivals.

Plusieurs d'entre eux sont ancrés depuis plusieurs décennies et investissent désormais plusieurs sites ou sont structurés en imaginant des propositions hors saison en direction des habitants des territoires ruraux pour aller au-delà de l'événementiel.

On dénombre une quinzaine de nouvelles manifestations dans des domaines aussi variés que l'illustration, la musique contemporaine, le cinéma, le livre, le théâtre, les cultures urbaines, la musique funk, les arts de la rue.

Ces festivals irriguent des zones rurales du Gard ce qui permet de contrebalancer la forte concentration des lieux culturels en zone urbaine. On constate aussi une extension des propositions sur les « ailes de saison » en juin ou septembre.

Tous les festivals portent une attention particulière à l'impact environnemental et initient des mesures concrètes sur : les déplacements, consommations énergétiques, l'alimentation durable, les déchets...

Les nouveaux festivals ont intégré l'éco-conception des projets et plusieurs ont bénéficié de labels et de certifications.

- **Les lieux de fabrique artistique, un nouveau maillage du territoire porteur d'initiatives innovantes et de fécondes mutualisations**

En 2019, le diagnostic pointait l'émergence de nouveaux lieux hybrides, souvent installés dans des lieux industriels ou commerciaux délaissés, quatre d'entre eux étaient accompagnés par le Conseil départemental.

En cinq ans, ces lieux se sont structurés et plusieurs nouveaux sites ont été investis autour d'équipes artistiques qui mettent les moyens logistiques dont elles disposent au service de compagnies ou d'artistes accueillis en résidence.

Aujourd'hui, le Conseil départemental accompagne 7 lieux de ce type dans le Département (4 lieux en 2020).

Le soutien en ingénierie du Conseil départemental a complété le soutien financier, et a permis à ces lieux de se fédérer autour d'une initiative commune : l'appel à projets « Reg. Arts » pour l'émergence d'artistes dans le domaine du spectacle vivant. Une expérience de résidence itinérante pour un groupe de musiques actuelles a vu le jour, mettant en valeur l'intérêt de ces nouveaux lieux pour l'émergence artistique. Ces lieux sont encore fragiles du point de vue de leur fonctionnement et un soutien en ingénierie de la part de tous les partenaires institutionnels devra être apporté pour permettre la pérennisation de leur activité.

- **Le dispositif Artistes au Collège, support de rayonnement de la dynamique artistique des établissements à l'échelle des bassins de vie**

Les parcours artistiques labellisés créés en 2020 sont des offres construites en collaboration avec les structures culturelles gardoises. Chaque année, une trentaine de classes (800 collégiens) se produisent sur des scènes gardoises lors des restitutions finales. Paloma, le Périscope, l'Ombrière, la Maison de l'Eau, le Pont du Gard, les Archives départementales, ont accueilli des restitutions.

Les résidences d'artistes sont tissées en étroite collaboration avec les opérateurs culturels. Pour l'année scolaire 2023/2024 16 des 23 résidences (70%) étaient construites avec un lieu de diffusion ou un festival.

Par ailleurs, les parcours cinéma étendus à l'ensemble du Gard permettent aux élèves de découvrir les salles de leur territoire (8 salles partenaires en 2024).

« Artiste au collège » touche chaque année environ 60 collèges et 10 000 collégiens sur l'ensemble du Département.

- **Le schéma des enseignements artistiques, un outil pour développer les collaborations culturelles sur le territoire**

Le schéma départemental des enseignements artistiques est également un élément moteur de l'aménagement culturel du territoire et de la participation des habitants à la vie artistique et culturelle. Les enseignements artistiques jouent un rôle majeur dans la sensibilisation à l'art et l'épanouissement par la pratique artistique. Ce schéma encourage une diversification des propositions, pour :

- Ouvrir les établissements à de nouveaux publics en adaptant les établissements à accueillir des personnes en situation de handicap,
- Renouveler les pédagogies pour répondre aux besoins des amateurs,
- Encourager les structures à initier des collaborations avec les établissements scolaires, tisser des liens avec le champ social, inviter des artistes en résidence dans leurs murs, mettre en partage leurs ressources, se relier avec les autres structures culturelles de leur territoire.

Une évaluation permettra de mesurer les avancées permises par ce nouveau schéma qui combine ingénierie et moyens financiers spécifiques pour accompagner les innovations, la formation et l'équipement des structures.

2) LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES :

- Conforter les lieux de fabrique artistique
- Travailler sur la question des mobilités (co-voiturage, navettes, mobilités douces)
- Imaginer des actions complémentaires à celles menées dans les quartiers politique de la ville
- Poursuivre l'aménagement culturel du territoire
- Mettre en valeur le patrimoine gardois en imaginant des projets culturels

C) BILAN DE L'ORIENTATION III : DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS

1) LES ACTIONS DEVELOPPEES

- **Soutien à la fabrique des Arts du Cirque**

Portée par le Collectif la Basse-Cour – en étroite collaboration avec l'Association Appel d'Air et en partenariat avec la DRAC Occitanie, le Conseil départemental du Gard, la Ville de Nîmes, la Verrerie d'Alès et la Grainerie de Toulouse, la Fabrique des Arts du Cirque accompagne des compagnies de cirque émergentes et des jeunes porteurs de projets dans leur parcours de professionnalisation depuis 2018.

Ce soutien à l'émergence entre en résonance avec les besoins exprimés par la filière Cirque dans le Schéma d'orientation pour le développement territorial des arts du cirque Occitanie (SODAC).

Le SODAC est une méthode de concertation qui pose le principe de co-construction des politiques entre l'Etat, les collectivités et les acteurs portant sur le développement des arts du cirque d'un territoire. Ses objectifs sont de répondre aux enjeux du territoire et d'apporter des analyses qui permettent d'identifier des perspectives d'intérêt général et de service public.

Le SODAC Occitanie émane d'une démarche de concertation intitulée « Conférence permanente régionale des arts du cirque en Occitanie » et initiée en 2016.

Occitanie en scène en assure l'animation en lien avec une instance de suivi composée de la Drac et des collectivités territoriales, de pôles nationaux, d'écoles professionnelles, de fédérations régionales des écoles de cirque, d'universités, du Syndicat des cirques et compagnies de création, et de lieux de résidences et de diffusion. L'accompagnement de ce dispositif est important au regard du nombre et de la qualité des compagnies de cirque présentes dans le Gard et de la dynamique partenariale existant dans cette filière.

- **Soutien à l'émergence chorégraphique**

Le diagnostic réalisé au moment du schéma avait pointé un manque de renouvellement dans le domaine chorégraphique.

À la suite du repérage d'une jeune chorégraphe accueillie par la Maison de l'Eau, une expérimentation a été initiée avec le Centre de Développement chorégraphique et la DRAC qui a permis d'inventer un cadre multi-partenarial d'accompagnement à l'émergence. Cela a consisté durant trois années consécutives à co-produire une création par an de la jeune compagnie et à présenter ses créations au Festival d'Uzès la Maison Danse chaque année.

La DRAC a pu mettre en place un dispositif de mentorat par un chorégraphe confirmé, le CDCN a favorisé les mises en relation avec les autres structures chorégraphiques nationales pour faire connaître la compagnie et a apporté son ingénierie pour soutenir la structuration administrative de la compagnie. Cette mutualisation des moyens techniques et financiers s'avère très porteuse pour les jeunes compagnies et pour faire vivre les notions de coopération et d'hospitalité du territoire.

- **Mobiliser les moyens départementaux pour communiquer, exposer ou diversifier ses sources de financement**

Deux campagnes concernant la culture ont été mises en place sur ces quatre dernières années

- En 2020, une campagne axée sur la diversité des propositions culturelles gardoises à travers des images impactantes qui mêlaient les différentes disciplines et dépoussiéraient les stéréotypes.
- En 2023, une campagne pour promouvoir les festivals de l'été dans le même esprit « Cet été, la culture va vous surprendre ».

En termes d'infrastructure, le hall du nouveau bâtiment administratif a été mis à disposition de plusieurs artistes et associations. Certaines expositions ont permis de donner de la visibilité aux résidences de création qui s'étaient déroulées dans les collèges, d'autres permettaient de participer à une dynamique départementale. Ce fut, d'ailleurs, le cas l'an dernier pour l'exposition itinérante consacrée à la mémoire d'André Chamson. Cette année des œuvres de l'artothèque Sud entraînent en résonance avec « La contemporaine de Nîmes » dont le Conseil départemental était partenaire.

Concernant la diversification des sources de financement, le Conseil départemental relaie auprès des acteurs culturels les appels à projets relatifs à ce domaine, les informations relatives aux financements issues des rencontres avec des fondations dans le cadre d'un dispositif développé avec l'ACEGAA. Cette question de la veille départementale sur les sources de financements privés mérite d'être approfondie dans les années à venir du fait de la multiplicité des appels à projets existants et de l'impossibilité pour les acteurs d'en avoir une connaissance exhaustive.

2) LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- Sensibilisation des élus locaux aux problématiques culturelles
- Mise en place de pôles culturels territoriaux (projets culturels de territoire)
- Sensibilisation et accompagnement sur les transitions écologiques
- Sensibilisations aux questions d'égalité et d'inclusivité
- Simplification des démarches administratives et dématérialisation des dossiers

LES ORIENTATIONS

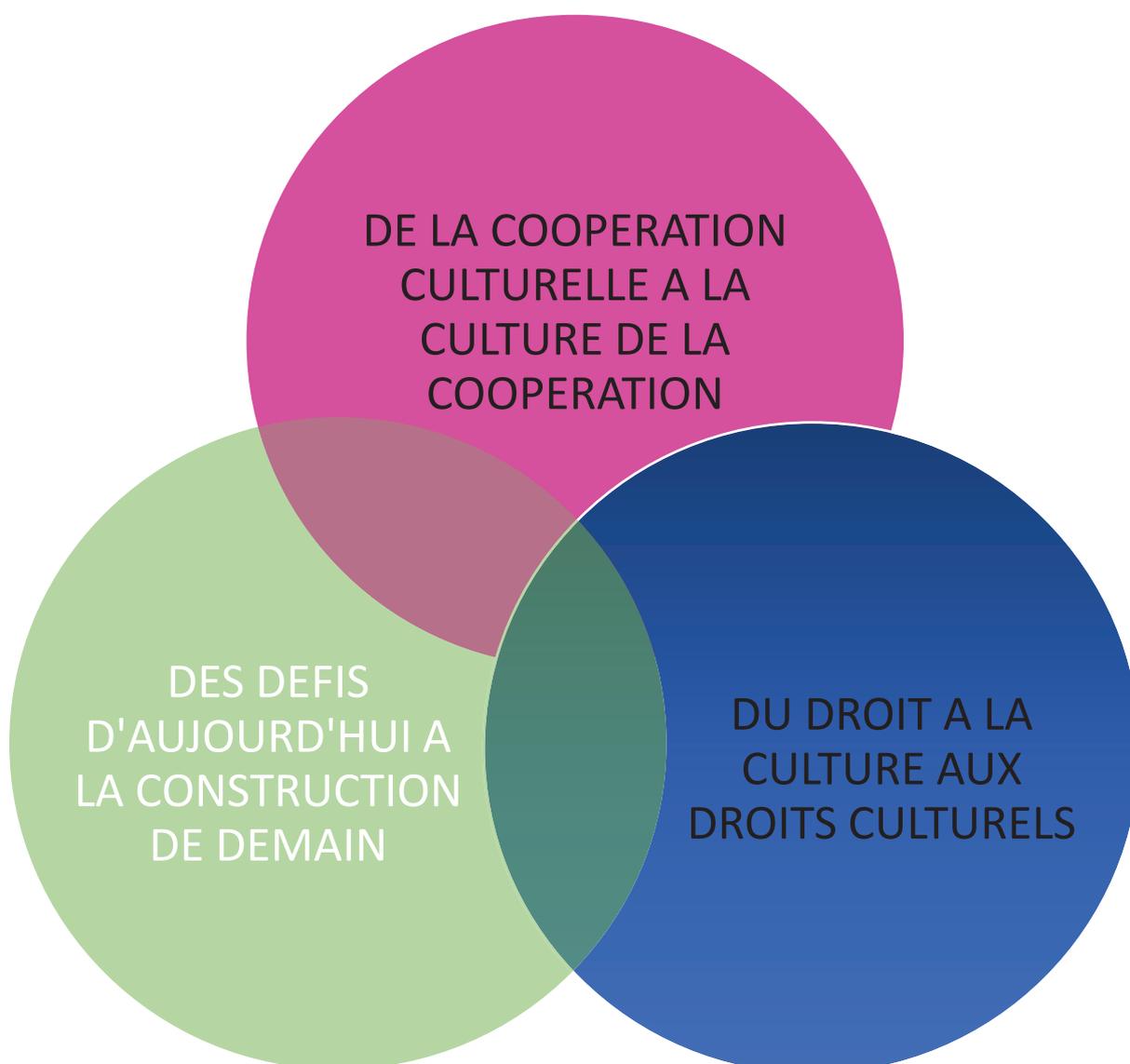


LES ORIENTATIONS



IV LES ORIENTATIONS POUR LA PHASE II DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE

L'ensemble de la démarche de concertation a permis d'aboutir à une stratégie permettant de franchir de nouvelles étapes dans la mise en œuvre de la politique culturelle départementale centrée autour de trois axes complémentaires et interdépendants.



UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE ARTICULÉE AUTOUR DE TROIS AXES COMPLÉMENTAIRES ET INTERDÉPENDANTS

AXE I _ DE LA COOPERATION CULTURELLE A LA CULTURE DE LA COOPERATION

La phase I du schéma de la culture a permis de renforcer les coopérations entre les différents niveaux institutionnels à travers de fructueux conventionnements. Le schéma départemental des enseignements artistiques suscite quant à lui les synergies entre partenaires pour favoriser l'accessibilité des habitants à des pratiques artistiques diversifiées et innovantes.

Les liens se sont également développés entre les politiques publiques départementales et on observe le même mouvement au niveau des acteurs culturels qui se fédèrent et nouent de fructueuses coopérations.

La phase II du schéma doit permettre d'aller au-delà de ces coopérations culturelles et d'engager une véritable culture de la coopération qui favorise les mutualisations et le partage des ressources, développe la transversalité, renforce les solidarités et l'équité territoriale. Il s'agit d'un vaste chantier qui mobilisera l'ensemble des forces vives. Il passe par une meilleure interconnaissance des acteurs sur chaque territoire, une implication forte des élus locaux, des outils d'intelligence collective et des expérimentations locales adaptés à la réalité de chaque territoire. Plusieurs pistes sont formulées dans le schéma mais il ne s'agit en aucun cas d'un cadre fermé.

Le passage à une culture de la coopération nécessite de travailler dans « un activisme d'intensité quotidienne », « une critique par le faire » et « une stratégie des petits pas » comme l'illustre le précieux rapport d'étude du Laboratoire d'Usages Culture(s)-Arts -Société (LUCAS).

AXE II _ DES DEFIS D'AUJOURD'HUI A LA CONSTRUCTION DE DEMAIN

Dans un contexte économique, sociétal, politique, qui ne cesse de se complexifier, après une crise sanitaire dont les impacts ne sont pas encore totalement mesurables, le secteur de la culture doit faire face à une accélération des transformations, une nécessaire transition qui oblige à repenser les pratiques et les habitudes.

De nombreux enjeux se croisent, et se superposent, questionnent les modèles. Le changement climatique, interroge la soutenabilité de certaines pratiques, les notions de solidarité et d'inclusivité constituent les piliers d'une éthique de l'action culturelle. Il est de la responsabilité du Conseil départemental d'accompagner les acteurs de la culture dans cette transition pour construire l'avenir.

La phase II du schéma sera l'occasion de travailler largement autour de ces questions afin de mieux accompagner la transition écologique du secteur culturel, de soutenir les espaces et les projets innovants, de relever les défis de la digitalisation des pratiques, pour permettre aux jeunes générations de découvrir une diversité de propositions culturelles.

Les réponses à ces questions ne sont qu'en partie financières, il s'agit avant tout de révolutionner les mentalités, la formation et le partage d'expériences seront de puissants ferments de ces transitions.

AXE III DU DROIT A LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS

La phase I du schéma de la culture inscrivait les droits culturels non comme un axe mais comme une notion transversale de la politique culturelle départementale, qui irrigue l'ensemble du schéma.

Nombreuses ont été les actions engagées et les projets soutenus qui avaient pour vocation de permettre aux personnes de participer activement à la vie culturelle du territoire, de se former et de s'émanciper.

Ce fut par exemple le cas pour toutes les résidences de territoires conduites par les équipes artistiques engagées dans ces actions au long cours. Les droits culturels sont aussi mis en application au quotidien dans la grande majorité des lieux culturels et par les organisateurs d'évènements culturels (festivals, saisons ...).

Pour cette phase II du schéma, le Conseil départemental n'abandonne pas cette vision globale mais souhaite affirmer formellement à travers un axe spécifique son engagement en faveur de l'épanouissement des habitants et le déploiement de leur pouvoir d'agir.

Les politiques de solidarités du Conseil départemental, son engagement en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations donnent à la collectivité une responsabilité particulière pour aller au-delà du droit à la culture et faire vivre les droits culturels sur son territoire.

Plusieurs propositions concrètes permettront de répondre à cet objectif primordial.



DE LA COOPÉRATION CULTURELLE À LA CULTURE DE LA COOPÉRATION

AXE I DE LA COOPERATION CULTURELLE A LA CULTURE DE LA COOPERATION

OBJECTIF 1. Mieux se connaître pour coopérer :

Réaliser une cartographie des acteurs culturels : Il est essentiel de réaliser une cartographie exhaustive des acteurs culturels présents sur le territoire (associations, artistes, institutions, lieux de diffusion, etc.). Cette cartographie permettrait de mieux connaître les forces en présence, d'identifier les manques éventuels et de favoriser les synergies entre les différents acteurs. Une base de données interactive et accessible en ligne pourrait être mise en place pour faciliter l'accès à cette information.

Initier des rencontres et réaliser des diagnostics partagés : Organiser régulièrement des rencontres entre les acteurs culturels du territoire afin de partager les diagnostics, les besoins et les projets. Ces rencontres pourraient prendre la forme de forums ou d'ateliers collaboratifs, où chacun peut apporter ses perspectives et ses idées. Ces moments de dialogue permettront de renforcer la cohésion entre les acteurs et de construire des projets en commun.

OBJECTIF 2. Construire des projets de territoire :

Mener des ateliers de fabrique pour construire les pôles de développement culturels locaux : Mettre en place des ateliers de co-construction de projets culturels réunissant artistes, associations locales, institutions (notamment les écoles, crèches...), élus et habitants. Ces ateliers permettraient de concevoir ensemble des projets répondant aux besoins et aux attentes des populations locales, tout en favorisant l'innovation et la créativité collective. Ces ateliers autour d'enjeux communs, tels que la mise en place de la transition énergétique sur un territoire ou l'engagement des jeunes permettraient d'intégrer la dimension culturelle tout en réfléchissant plus globalement sur une coopération qui concerne d'autres acteurs de la citoyenneté au même titre que les acteurs culturels. Ces ateliers nourriront une réflexion commune, permettraient de créer des coopérations inédites autour d'enjeux communs afin de créer de véritables pôles de développement culturel locaux dont l'objectif serait d'habiter harmonieusement un territoire dans toutes ses composantes notamment l'aspect culturel.

Soutenir les projets culturels partagés : encourager des projets culturels à l'échelle intercommunale d'un bassin de vie, impliquant plusieurs communes ou E.P.C.I. Par exemple, un festival itinérant où chaque commune apporte sa contribution. Ce type d'évènement qui peut partir d'une initiative associative, pourrait pallier l'absence de compétence culturelle intercommunale. Cela permettrait de mutualiser les ressources et d'offrir une programmation riche et diversifiée sur un bassin de vie.

OBJECTIF 3. Développer des conventionnements :

Elargir les conventionnements avec les intercommunalités : Des conventions de développement territorial pourraient être initiées en s'appuyant sur les ateliers collaboratifs. Elles prendraient aussi appui sur les conventions déjà existantes, notamment les CGEAC (Conventions générales d'éducation artistique et culturelle), sur les coopérations déjà développées avec les structures d'enseignement artistique du schéma des enseignements artistiques, les réseaux de lecture publique mis en place avec la Direction du Livre et de la lecture, les diagnostics existants ou à réaliser. Ces conventions s'adapteraient à la réalité de chaque territoire et pourraient porter sur le financement de projets culturels spécifiques associant les habitants, la mutualisation des ressources, ou la formation à l'éco-conception de projets en fonction des besoins repérés par les partenaires.

Initier un partenariat avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Occitanie : Une convention est à l'étude pour renforcer les collaborations avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) pour la diffusion d'œuvres, la sensibilisation des publics, et le soutien à la création locale. Ce partenariat inclurait l'organisation d'expositions itinérantes, des résidences d'artistes et des commandes artistiques partant d'un besoin exprimé par les habitants, dans l'optique des nouveaux commanditaires de la Fondation de France et des ateliers de médiation culturelle. L'idée est de continuer à développer l'art contemporain sur le territoire et de mettre en œuvre les droits culturels en prenant appui sur les ressources régionales et la coopération avec une institution d'Occitanie qui poursuit les mêmes enjeux de transmission de l'art et de soutien à l'émergence des plasticiens.

OBJECTIF 4. Sensibiliser les élus :

Des outils pour accompagner les élus à percevoir les mutations rapides du secteur

La sensibilisation des élus, est un enjeu essentiel. A l'occasion des rencontres « Osons la culture II », cet enjeu a été pointé par les élus présents, comme par les acteurs culturels, et les spécialistes des politiques culturelles intervenant dans les sessions plénières, lors des ateliers de co-construction.

La spécificité du domaine culturel et son évolution sont si rapides avec notamment la mise en œuvre des droits culturels, la transition écologique du secteur, les normes liées à la sécurité des manifestations culturelles, la nécessaire recherche de nouveaux financements, qu'il apparait indispensable que les élus soient outillés sur l'ensemble de ces questions.

La « formation action » une approche à explorer

Il conviendra de réfléchir à la forme que prendra cette sensibilisation, les premiers échanges montrent une difficulté à organiser de véritables « formations » trop théoriques qui risquent de n'attirer que peu d'élus. Les réflexions s'orientent vers des « formations-actions » à partir

de projets concrets initiés sur leurs territoires. Les ateliers collaboratifs pourraient être le point de départ d'actions de sensibilisation efficaces.

OBJECTIF 5. Se fédérer et mutualiser les ressources :

Un outil numérique collaboratif à questionner

Il s'agit d'encourager la formation de réseaux d'acteurs culturels à l'échelle locale. Il conviendra de réfléchir aux modalités de mise en place de ces réseaux sur chaque bassin de vie. L'idée de plate-forme numérique collaborative où les acteurs culturels peuvent partager des ressources (matériels, savoir-faire, espaces) a émergé lors du séminaire mais elle devra être précisément investiguée pour éviter les écueils souvent observés dans ces projets.

Des mises en réseaux à géométrie variable

Il faut en tout état de cause que la mise en réseau réponde à un besoin non pas ponctuel de certains acteurs mais un besoin régulier de tous les acteurs à utiliser cet outil collaboratif. C'est pourquoi la phase d'élaboration du projet est déterminante. Un état des lieux des ressources disponibles, de l'intérêt de les mettre en commun et des modalités pratiques de cette mise en partage sera un préalable nécessaire. Quelle que soient les modalités de la mise en réseau choisie (numérique ou pas), il apparaît que cet objectif permettrait de réduire les coûts et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles sur un territoire.

Une période d'observation auprès de réseaux établis et fonctionnels devra précéder la mise en chantier d'un tel projet.

OBJECTIF 6. Veiller à l'équité territoriale :

Des programmes spécifiques pour les zones les plus fragiles

Le Conseil départemental a pour mission d'équilibrer le plus justement possible l'offre culturelle et de répondre à la demande des habitants. Il sera nécessaire d'affiner l'état des lieux de l'offre existante et de mettre en place des mécanismes correctifs pour rétablir une équité. Cela pourrait inclure des programmes de soutien spécifiques pour certaines zones rurales, péri-urbaines ou dans les quartiers périphériques des agglomérations, souvent moins bien desservis par les infrastructures culturelles.

Des solutions inédites à tisser avec toutes les forces-vives d'un territoire

Une réponse au cas par cas devra être apportée en s'appuyant sur les volontés politiques et citoyennes existantes, sur les acteurs culturels ou institutionnels. Lorsque les acteurs culturels font défaut sur un territoire il convient de faire preuve d'inventivité en prenant appui sur les structures éducatives, sociales, le patrimoine local pour imaginer des solutions inédites.

OBJECTIF 7. Apporter des moyens en ingénierie et conseil :

Le Soutien en ingénierie culturelle

Le Conseil départemental prodigue un accompagnement en ingénierie culturelle pour les petites structures ou collectivités qui souhaitent monter des projets culturels mais qui manquent de compétences techniques ou administratives.

Communiquer sur la dimension conseil du soutien départemental : Cette possibilité d'accompagnement technique est parfois mal connue des acteurs culturels les moins structurés qui pourraient bénéficier de conseils en montage de projet, d'accompagnement en recherche de financements, ou de relais en communication sur le site Gard.fr. Il conviendra de mieux communiquer sur cet aspect de l'intervention culturelle départementale.



**DES DÉFIS D'AUJOURD'HUI
À LA CONSTRUCTION DE DEMAIN**

AXE II _ DES DEFIS D'AUJOURD'HUI A LA CONSTRUCTION DE DEMAIN

OBJECTIF 1. Accompagner la transition écologique de la culture :

La mobilité durable, enjeu essentiel pour le secteur culturel

Lors du séminaire, Herman Lugan, spécialiste de la transition écologique du secteur culturel, est intervenu sur cet enjeu crucial pour le secteur. Parmi les aspects essentiels pour réduire l'empreinte carbone de la culture, la mobilité durable est apparue comme l'un des aspects sur lesquels travailler en priorité. Il convient de promouvoir des solutions de transport durable pour les publics et les artistes. Beaucoup d'acteurs, notamment les festivals, sont déjà actifs dans ce champ et mettent en place des plates-formes pour encourager le covoiturage pour leur événement culturel. Il faudra aussi s'appuyer sur les initiatives des collectivités locales qui peuvent mettre en place des navettes électriques pour accéder aux sites culturels éloignés. Il est aussi possible de réfléchir sur des tarifs incitatifs pour les spectateurs utilisant les transports en commun. Des discussions avec la Région Occitanie responsable des transports pourraient être initiées pour envisager des synergies entre les différentes politiques publiques.

Une charte d'engagement et des bilans

Le Conseil départemental pourrait demander à tous les organisateurs d'événements de signer une charte, couvrant l'ensemble des aspects tels que la gestion des déchets (tri sélectif, réduction des plastiques), le respect du vivant et du site d'implantation, l'utilisation de matériaux écologiques et recyclés pour les décors et infrastructures, l'adoption d'une alimentation locale et bio, la réduction de la consommation énergétique, le respect des publics, des artistes. A l'issue des manifestations un bilan serait demandé aux organisateurs portant sur les efforts réalisés dans les différents champs. Des labels ou certifications pourraient être créés pour valoriser les événements respectant ces standards.

OBJECTIF 2. Accompagner les espaces et projets innovants

Les lieux de fabrique laboratoires de l'expérimentation artistique

Le Conseil départemental soutient depuis quelques années sept espaces alternatifs interdisciplinaires qui développent une politique de soutien à la création artistique. Le soutien départemental à ces lieux s'est amplifié au fil des années et sous l'impulsion du service culture une synergie a été établie entre cinq d'entre eux qui ont développé un projet expérimental de résidence itinérante « Re.gards » accompagné financièrement et techniquement par le Conseil départemental.

Pour le Conseil départemental, il s'agit d'accompagner des « lieux de fabrique artistique », tels que des ateliers partagés, des espaces de résidences d'artistes. Ces espaces sont des laboratoires d'innovation où artistes et créateurs peuvent expérimenter, collaborer, et développer de nouvelles formes d'expression artistique. Ils bénéficient de la souplesse nécessaire pour mener des projets « hors-normes » et permettre des modalités de

participation des publics inédites. L'objectif du Conseil départemental est donc d'accompagner la croissance de ces lieux et leur structuration (tout en évitant l'institutionnalisation). Aussi, une attention particulière sera portée sur ces lieux encore fragiles et émergents et sur leur accompagnement, notamment en ingénierie, pour consolider leur structuration et leur gouvernance.

Les croisements disciplinaires de fertiles champs d'innovation

En dehors de ces lieux, une attention sera portée aux projets innovants, tant dans les formes artistiques (art numérique, croisements disciplinaires au-delà des champs habituels du type art & science ou art & entreprise) que dans les modes de participation du public (projets participatifs, cocréations). Cela pourrait se faire via des appels à projets spécifiques ou autres formes à déterminer.

Les appels à commun(s) : un changement de paradigme et une opportunité pour faire de la culture l'un des maillons essentiels du bien vivre sur les territoires

Pour sortir de la logique concurrentielle des appels à projets, favoriser les coopérations intersectorielles autour d'objectifs de service public, mobiliser les force vives d'un territoire autour d'une initiative vectrice de développement, le Conseil départemental, dans le cadre de son Schéma de l'Economie Sociale et Solidaire, adopté en 2024, ouvre de nouvelles perspectives de coopérations en initiant une réponse innovante aux besoins des territoires :

- L'appel à commun(s)

Ce modèle novateur de coopération a été validé en 2024, lors du vote du schéma de l'ESS. Après une phase d'élaboration pour en préciser les contours, à laquelle les agents du service culture ont été associés, une première expérimentation concrète verra le jour en 2025. En fonction des thématiques, le service culture sera partie prenante des jurys de sélection des projets et apportera ses ressources en termes de conseils aux acteurs lauréats.

Etant donné l'étendue des possibles offerts par ces appels à commun(s), il est plausible que les acteurs culturels et les ressources culturelles d'un territoire soient mobilisés pour répondre et construire avec d'autres partenaires des projets inédits qui impliquent la culture pour mettre en place des politiques publiques (ex : santé, transition écologique, lutte contre la précarité...).

Le service culture du Conseil départemental se fera le relais d'information de ces appels à communs et mobilisera son ingénierie pour permettre la naissance de projets ambitieux et porteurs de développement territorial.

OBJECTIF 3. Le numérique comme enjeu pour les politiques culturelles

Le numérique, enjeu culturel majeur

Les ateliers « jeunes et numérique » lors du séminaire « Osons la culture 2 » et la communication du sociologue Aurélien Djakouane lors de la séance plénière, ont mis en avant le lien des jeunes à leur téléphone portable et le bouleversement que cela engendre en matière de pratiques culturelles des jeunes générations. Au regard de ces observations, les lieux culturels devront rapidement se réinventer pour éviter une forme de sclérose ou d'inadéquation entre leurs espaces d'accueil, leurs propositions et éviter la déconnexion avec une portion importante de leurs publics. Par ailleurs, les bouleversements impliqués par l'intelligence artificielle dans le secteur des arts et de la culture, tant du point de vue de la création, que des évolutions métiers ou des nouvelles possibilités offertes pour enrichir la connaissance du patrimoine ou construire des outils de médiation adaptés, nécessiteront de poser des réflexions communes sur le sujet. Des temps de réflexions entre acteurs de la culture, sociologues, des rencontres avec des pairs d'autres territoires ayant lancé des expérimentations pourraient être initiées par le Conseil départemental pour accompagner les lieux culturels à se saisir de ces évolutions sociétales.

Une nécessaire appropriation de l'usage des technologies

L'autre défi du numérique, sans doute plus crucial encore, concerne la sensibilisation des publics, en particulier les jeunes, aux enjeux du numérique et aux opportunités et risques des usages des Intelligences artificielles. Des actions ont déjà été amorcées par le biais du dispositif « Artistes au collège » dans le cadre des parcours artistiques labellisés « l'éducation aux médias » abordant le sujet de la manipulation et des fake-news. Le Conseil départemental accompagnera les acteurs culturels qui proposeront des projets en direction des jeunes hors cadre scolaire combinant l'utilisation créative des outils numériques, et la sensibilisation aux potentiels dangers des technologies, comme la protection des données personnelles et l'éthique de l'intelligence artificielle.

La communication digitale pour communiquer avec tous les publics

L'un des aspects de la question relative aux jeunes et au numérique concerne aussi la communication numérique ciblée : le Conseil départemental pour ses événements culturels tels que « les Before » ou pour faire connaître les ressources culturelles du territoire (médiathèques, écoles de pratiques artistiques, festivals des partenaires...) va développer des stratégies de communication numérique adaptées pour atteindre les jeunes publics et les nouvelles générations. La création de contenus attrayants, telles des vidéos, des podcasts ou des campagnes interactives, pourrait être explorés.



DU DROIT À LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS

AXEIII _ DU DROIT A LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS

OBJECTIF 1. Développer l'inclusion pour donner accès à chacun :

L'accessibilité des publics

La question concerne en premier lieu l'accessibilité pour les publics porteurs de handicaps : le Conseil départemental s'assurera que les lieux culturels et les événements qu'il soutient sont accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Cela implique des infrastructures adaptées (rampes, ascenseurs, sièges réservés), mais aussi le développement de services spécifiques comme l'interprétation en langue des signes pour les spectacles, l'audiodescription pour les films ou expositions, et des informations en braille ou en langage simplifié. Une extension de l'éligibilité de l'aide en équipement à des accessoires, tels que les gilets vibrants, les boucles magnétiques, pourrait être proposée, au même titre que l'équipement son, lumière ou cimaises de lieux d'exposition actuellement possibles.

Une approche inclusive

Le Conseil départemental sera attentif au respect par les structures qu'elle subventionne d'une approche inclusive qui évite les stéréotypes de genre, et qui valorise la diversité des identités. Une attention particulière devra être portée par les structures culturelles à l'inclusivité dans le cadre de l'accueil des publics, des artistes et en direction des salariés.

Les projets intergénérationnels : le Conseil départemental portera une attention aux projets qui rassemblent différentes générations, permettant ainsi un échange de savoirs et de pratiques entre générations. Par exemple, des ateliers de transmission des savoirs traditionnels, des rencontres autour de la mémoire locale, ou des projets artistiques coconstruits par des personnes de tous âges.

OBJECTIF 2. Construire les projets avec les habitants :

Co-construction des programmations : plusieurs expérimentations ont déjà eu lieu dans le Gard permettant d'impliquer les habitants dans la programmation des événements culturels notamment par le biais de comités de programmation. Un groupe de travail entre structures culturelles pourrait être animé par le Conseil départemental pour échanger entre acteurs culturels sur ces questions. Ce groupe mettrait en partage les expériences de ceux qui ont développé des actions et les questionnements de ceux qui veulent se lancer.

Un nouvel outil méthodologique

Le partenariat Conseil départemental /Université avec les étudiants du Master Design Innovation Société (DIS) autour de la question de « la mobilisation des publics dans la fabrique culturelle » a permis la réalisation d'un projet concret, après une immersion de terrain sur deux territoires ciblés. Il s'agissait de répondre à la question : « Comment renforcer la mobilisation et la participation des publics dans la fabrique d'offres culturelles ».

Cette mission a débouché sur trois propositions concrètes :

- un livre géant servant de support à un « escape-game » faisant le lien collège /médiathèque,
- la maquette d'un magazine co-musical créatif permettant aux jeunes de susciter des propositions artistiques adaptées aux programmeurs de leur territoire,
- un kit mallette permettant de créer des supports d'information pour promouvoir des ateliers culturels hybrides participatifs.

Ces propositions vont être présentées aux acteurs culturels parties prenantes et pourront être testées sur le territoire d'Uzès, qui participait à l'expérimentation initiale, avant d'être mise à disposition de l'ensemble des acteurs du Gard. Ces derniers auront alors la possibilité de s'en emparer pour initier des propositions culturelles participatives.

OBJECTIF 3. Déjouer les stéréotypes et favoriser la place des femmes :

La visibilité des femmes artistes : le Conseil départemental s'engage à promouvoir activement la présence des femmes dans les programmations artistiques, que ce soit en tant que créatrices, interprètes, ou curatrices. Une vigilance particulière sera portée à cette question dans les appels à projets avec des équilibres à respecter, mais également dans les programmations des lieux, des saisons culturelles et des festivals. Le non-respect des équilibres aura un effet pénalisant sur les subventions accordées.

Des espaces sécurisés dans les événements : le Conseil départemental sera attentif au fait que les événements culturels soient des espaces sécurisés pour les femmes, notamment que des mesures soient initiées en prévention des violences et harcèlements. Les dossiers de demande de subvention comporteront des questions spécifiques sur les mesures concrètes prises par les organisateurs, notamment en termes de formation des équipes organisatrices à la gestion des incidents, de présence de dispositifs de sécurité spécifiques (comme des équipes d'intervention dédiées), ou de mise en place de campagnes de sensibilisation sur le respect et le consentement.

OBJECTIF 4. Encourager les projets transversaux et mettre en synergie les politiques départementales :

Des projets à développer dans les champs des politiques départementales relevant des Solidarités

Compte tenu de sa compétence en matière de solidarités, le Conseil départemental a un rôle à jouer pour favoriser la transversalité entre Culture et secteur social. Il s'agira de développer des projets culturels en lien avec les structures du champ social et de la santé notamment les maisons d'enfants à caractère social ou les EHPAD. Actuellement une première rencontre est prévue avec une Maison d'enfants à caractère social autour d'un projet avec le FRAC Occitanie. Cette première expérimentation sera une première étape pour toucher d'autres publics et compléter le dispositif d'éducation artistique et culturelle « Artistes au collège ».

Un appel à projets « culture et lien social »

Plusieurs projets de partenaires culturels sont déjà accompagnés par le Conseil départemental notamment dans des hôpitaux ou centres spécialisés. Le soutien du Conseil départemental à ces projets n'est pas suffisamment lisible. Il serait intéressant de valoriser ces initiatives culturelles en milieu social dans les médias et les réseaux culturels, afin de mieux faire connaître l'intérêt porté par le Conseil départemental à ce type d'initiatives. Un appel à projets « culture et lien social » pourrait être lancé pour susciter de nouvelles initiatives dans le Département et montrer l'impact de projets artistiques sur ces publics pour engendrer des effets multiplicateurs de ces initiatives.

Sport et culture :

Le schéma départemental des Sports comporte une fiche spécifique (n°16) « valoriser les projets ayant une dimension sportive et culturelle », à ce titre les projets sportifs comportant une dimension culturelle sont accompagnés par le service des sports et les projets culturels comportant une dimension sportive par la culture. Cette initiative contribue à décroiser les secteurs et à croiser les publics. Il conviendra de communiquer sur ces possibilités de soutien auprès des acteurs culturels qui s'associent à un partenaire sportif pour organiser un événement.

Projets jeunes

Chaque année, le Conseil départemental du Gard à travers sa politique jeunesse, la Caisse d'allocations familiales du Gard, la Mutualité sociale agricole du Languedoc ainsi que l'Etat via le Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) lancent conjointement un appel à projets destiné à soutenir les initiatives des jeunes de 11 à 26 ans sur le territoire gardois. Celui-ci a pour objectif de promouvoir des projets, des actions et/ou des démarches répondant à des besoins spécifiques des jeunes et notamment des adolescents. Les projets ne sont pas exclusivement culturels mais il s'agit d'une thématique possible. Ces appels à projets sont surtout relayés auprès des centres sociaux ou de loisirs. Cet appel à projets sera relayé auprès des partenaires culturels afin qu'ils puissent motiver et éventuellement accompagner des jeunes qui souhaitent répondre (en groupe ou individuellement).

SYNTHESE



SYNTHÈSE



AXE I _ DE LA COOPERATION CULTURELLE A LA CULTURE DE LA COOPERATION

La phase I du schéma de la culture a permis de renforcer les coopérations entre les différents niveaux institutionnels et de susciter des synergies entre partenaires et acteurs culturels pour favoriser l'accessibilité des habitants à des pratiques artistiques diversifiées et innovantes. Les liens se sont développés entre les politiques publiques départementales.

La phase II du schéma doit permettre d'aller au-delà de ces coopérations culturelles et d'engager une véritable culture de la coopération qui favorise les mutualisations et le partage des ressources, développe la transversalité, renforce les solidarités et l'équité territoriale. Ce chantier mobilisera l'ensemble des forces vives. Il passe par une meilleure interconnaissance des acteurs sur chaque territoire, une implication forte des élus locaux, des outils d'intelligence collective et des expérimentations locales adaptées à la réalité de chaque territoire. Plusieurs pistes sont formulées mais il ne s'agit en aucun cas d'un cadre fermé. Le passage à une culture de la coopération nécessite de travailler sans barrière et à partir de micro-expérimentations, la modélisation étant impossible en ces matières.

OBJECTIF 1. Mieux se connaître pour coopérer

Action 1 : Réaliser une cartographie des acteurs culturels	Action 2 : Initier des Rencontres et réaliser des diagnostics partagés
<p>Une cartographie exhaustive des acteurs culturels (associations, artistes, institutions, lieux de diffusion, etc.) permettrait de mieux connaître les forces en présence, d'identifier les manques éventuels et de favoriser les synergies entre les différents acteurs.</p> <p>Une base de données interactive et accessible en ligne pourrait être mise en place pour faciliter l'accès à cette information.</p>	<p>Organiser régulièrement des rencontres entre les acteurs culturels du territoire afin de partager les diagnostics, les besoins et les projets.</p> <p>Ces rencontres pourraient prendre la forme de forums ou d'ateliers collaboratifs, où chacun peut apporter ses perspectives et ses idées.</p> <p>Ces moments de dialogue permettront de renforcer la cohésion entre les acteurs et de construire des projets en commun.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation du portail : statistiques de visites ○ Régularité des mises à jour ○ Mesure de la participation aux rencontres ○ Enquêtes auprès des usagers et des habitants 	

OBJECTIF 2. Construire des projets de territoire

Action 1 : des ateliers de fabrique pour construire les pôles de développement culturels locaux	Action 2 : Soutenir les projets culturels partagés
Mettre en place des ateliers de co-construction de projets culturels réunissant artistes, associations locales, institutions (notamment les écoles, crèches...), élus, et habitants nourrirait une réflexion commune, permettrait de créer des coopérations inédites autour d'enjeux communs afin de créer de véritables pôles de développement culturel locaux dont l'objectif serait d'habiter harmonieusement un territoire dans toutes ses composantes.	Encourager et financer des projets culturels à l'échelle intercommunale d'un bassin de vie, impliquant plusieurs communes ou E.P.C.I. Par exemple, un festival itinérant ou chaque commune apporte sa contribution. Ce type d'évènement pourrait pallier l'absence de compétence culture intercommunale. Cela permettrait de mutualiser les ressources sur un bassin de vie.
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mesure de la participation et de la diversité des acteurs impliqués ○ Nombre de projets initiés ○ Evaluation qualitative des bénéfices de ces actions sur la qualité de vie 	

OBJECTIF 3. Développer des conventionnements

Action 1 : Elargir les conventionnements avec les intercommunalités	Action 2 : Initier un partenariat avec le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) Occitanie
A la suite des ateliers de fabrique du territoire (objectif 2) développer des conventions qui s'adaptent à la réalité de chaque territoire et pourraient porter sur le financement de projets culturels spécifiques associant les habitants, la mutualisation des ressources, ou la formation à l'éco-conception de projets en fonction des besoins repérés par les partenaires. Ces conventions de développement culturel intègreraient les objectifs des conventions déjà initiées s'il y en a (CGEAC, contrats lecture publique...).	Une convention est à l'étude pour renforcer les collaborations avec le FRAC pour la diffusion d'œuvres, la sensibilisation des publics, et le soutien à la création. Ce partenariat inclurait diverses actions notamment des commandes artistiques partant d'un besoin exprimé par les habitants et en croisant les politiques culture et de solidarité départementales.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de conventionnements développés ○ Couverture territoriale de ces conventionnements 	

OBJECTIF 4. Sensibiliser les élus

Action 1 : sensibiliser les élus aux mutations d'un secteur complexe	Action 2 : Explorer la voie de la formation-action
<p>La sensibilisation des élus, est un enjeu essentiel pointé à l'occasion des rencontres « Osons la culture II ».</p> <p>La spécificité du domaine culturel et son évolution nécessitent que les élus soient outillés sur l'ensemble de ces questions.</p> <p>Des guides pratiques et des rencontres thématiques (où élus et acteurs dialoguent) permettraient une première sensibilisation.</p>	<p>Eviter les « formations » trop théoriques qui risquent de n'attirer que peu d'élus.</p> <p>Les réflexions s'orientent vers des « formations-actions » à partir de projets concrets initiés sur leurs territoires.</p> <p>Les ateliers collaboratifs pourraient être le point de départ d'actions de sensibilisation efficaces.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de formations ○ Nombre d'outils développés ○ Evaluation quantitative et qualitative des propositions (enquêtes...) 	

OBJECTIF 5. Se fédérer et mutualiser les ressources

Action 1 : Un outil numérique collaboratif à questionner	Action 2 : Des mises en réseaux à géométrie variable
<p>Il conviendra de réfléchir aux modalités de mise en place de ces réseaux sur chaque bassin de vie.</p> <p>L'idée de plates-formes numériques collaboratives où les acteurs culturels peuvent partager des ressources (matériels, savoir-faire, espaces) a émergé lors du séminaire mais elle devra être précisément investiguée pour éviter les écueils souvent observés dans ces projets.</p>	<p>Un état des lieux des ressources disponibles, de l'intérêt de les mettre en commun et des modalités pratiques de cette mise en partage sera un préalable nécessaire.</p> <p>Quelle que soient les modalités de la mise en réseau choisie (numérique ou pas).</p> <p>Une période d'observation auprès de réseaux établis et fonctionnels devra précéder la mise en chantier d'un tel projet.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'acteurs impliqués et nature de l'implication ○ Nombre de réseaux constitués ○ Evaluation qualitative des bénéfices de ces actions 	

OBJECTIF 6. Veiller à l'équité territoriale

Action 1 : Des programmes spécifiques pour les zones les plus fragiles	Action 2 : Des solutions inédites à tisser avec toutes les forces-vives d'un territoire
<p>Équilibrer le plus justement possible l'offre culturelle et répondre à la demande des habitants, mettre en place des mécanismes correctifs pour établir une équité.</p> <p>Cela pourrait inclure des programmes de soutien spécifiques pour certaines zones rurales, péri-urbaines ou dans les quartiers périphériques des agglomérations.</p>	<p>Une réponse au cas par cas devra être apportée en s'appuyant sur les volontés politiques et citoyennes existantes, sur les acteurs culturels ou institutionnels.</p> <p>Lorsque les acteurs culturels font défaut sur un territoire, il convient de faire preuve d'inventivité en prenant appui sur les structures éducatives, sociales, le patrimoine local pour imaginer des solutions inédites.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de programmes mis en place, ○ Diversité des partenariats développés ○ Evaluation avant /après de l'offre d'un territoire 	

OBJECTIF 7. Apporter des moyens en ingénierie et conseil

Action 1 : Le Soutien en ingénierie culturelle	Action 2 : Communiquer sur la dimension conseil du soutien départemental
<p>Les services du Conseil départemental prodiguent un accompagnement en ingénierie culturelle pour les petites structures ou collectivités qui souhaitent monter des projets culturels mais manquent de compétences techniques ou administratives.</p>	<p>Cette possibilité d'accompagnement technique est parfois mal connue des acteurs culturels les moins structurés qui peuvent bénéficier de conseils en montage de projet, d'accompagnement en recherche de financements, ou de relais en communication sur le site Gard.fr.</p> <p>Il conviendra de mieux communiquer sur cet aspect de l'intervention.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Campagne de communication sur l'ingénierie proposée par le Conseil départemental ○ Evaluation du nombre de rendez-vous avec les partenaires sur les territoires et les nouvelles associations (1^{er} rdv) 	

AXE II _ DES DEFIS D'AUJOURD'HUI A LA CONSTRUCTION DE DEMAIN

Dans un contexte économique, sociétal, politique, complexe, après une crise sanitaire dont les impacts ne sont pas encore totalement mesurables, le Conseil départemental doit faire face à une accélération des transformations, une nécessaire transition qui oblige à repenser les pratiques et les habitudes. Il est de sa responsabilité d'accompagner les acteurs de la culture dans cette transition pour construire l'avenir. La phase II du schéma sera l'occasion de travailler largement autour de ces questions afin de mieux accompagner la transition écologique du secteur culturel, de soutenir les espaces et les projets innovants, de relever les défis de la digitalisation des pratiques, pour permettre aux jeunes générations de découvrir une diversité de propositions culturelles. Les réponses à ces questions ne sont qu'en partie financières, il s'agit avant tout de révolutionner les mentalités. La formation et le partage d'expériences seront de puissants ferments de ces transitions.

OBJECTIF 1. Accompagner la transition écologique du secteur de la culture

Action 1 : La mobilité durable, enjeu essentiel pour le secteur culturel	Action 2 : Une charte d'engagement et des bilans
<p>La mobilité durable est apparue comme l'un des aspects sur lesquels travailler en priorité. Il convient de promouvoir des solutions de transport durable pour les publics et les artistes. Beaucoup d'acteurs sont déjà actifs. Il faudra aussi s'appuyer sur les initiatives des collectivités locales. Des discussions avec la Région Occitanie responsable des transports pourraient être initiées pour envisager des synergies entre les différentes politiques publiques.</p>	<p>Demander à tous les organisateurs d'évènements de signer une charte, couvrant l'ensemble des aspects de la transition écologique.</p> <p>A l'issue des manifestations un bilan serait demandé aux organisateurs portant sur les efforts réalisés dans les différents champs. Des labels ou certifications pourraient être créés pour valoriser les événements respectant ces standards.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bilans des organisateurs ○ Nombre de partenariats initiés en termes de mobilité ○ Enquêtes ○ Production d'une charte 	

OBJECTIF 2. Accompagner les espaces et projets innovants

Action 1 : Les lieux de fabrique laboratoires de l'expérimentation artistique	Action 2 : Les croisements disciplinaires de fertiles champs d'innovation
<p>Les « lieux de fabrique artistique », sont des laboratoires d'innovation. Ils bénéficient de la souplesse nécessaire pour mener des projets « hors-normes » et permettre des modalités de participation des publics inédites.</p> <p>L'objectif du Conseil départemental est donc d'accompagner la croissance de ces lieux, et de proposer un accompagnement notamment en ingénierie pour consolider leur structuration et leur gouvernance.</p>	<p>Une attention sera portée aux projets innovants, tant dans les formes artistiques (art numérique, croisements disciplinaires au-delà des champs habituels du type art & science ou art & entreprise) que dans les modes de participation du public (projets participatifs, cocréation). Cela pourrait se faire via des appels à projets spécifiques, ou autres formes à déterminer.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none">○ Mesure de la structuration des lieux○ Nombre de projets inter sectoriels et innovants initiés	

OBJECTIF 3. Le numérique comme enjeu pour les politiques culturelles

Action 1 : Le numérique un sujet de réflexion pour les lieux culturels	Action 2 : s'appropriier les technologies	Action 3 :La communication digitale pour toucher tous les publics
<p>Le numérique bouleverse les pratiques culturelles des jeunes générations. Les lieux culturels devront rapidement se réinventer pour éviter une forme de sclérose ou d'inadéquation entre leurs espaces d'accueil, leurs propositions et éviter la déconnexion avec une portion importante de leurs publics. Des temps de réflexions entre acteurs de la culture, sociologues, rencontres avec des pairs pourraient être initiés. D'autres régions ayant lancé des expérimentations pourraient être invitées à témoigner pour accompagner les lieux culturels à se saisir de ces évolutions sociétales.</p>	<p>La sensibilisation aux enjeux du numérique est essentielle. Des actions ont été amorcées via « Artistes au collège » dans le cadre des parcours artistiques « éducation aux médias ». Le Conseil départemental accompagnera les acteurs culturels qui proposeront des projets en direction des jeunes hors cadre scolaire combinant l'utilisation créative des outils numériques et la sensibilisation aux potentiels dangers des technologies.</p>	<p>Le Conseil départemental pour ses évènements culturels tels que « les Before » ou pour faire connaître les ressources culturelles du territoire (médiathèques, écoles de pratiques artistiques, festivals des partenaires...) va explorer la création de contenus attrayants, tels des vidéos, des podcasts ou des campagnes interactives.</p>
Indicateurs d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de rencontres organisées, participation et satisfaction ○ Nombre projets développés pour sensibiliser les jeunes ○ Diversité des supports de communication mis en œuvre et mesure de la diffusion 		

AXE III _ DU DROIT A LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS

La phase I du schéma de la culture inscrivait les droits culturels non comme un axe mais comme une notion transversale de la politique culturelle départementale, qui irrigue l'ensemble du schéma. Nombreuses ont été les actions engagées et les projets soutenus qui avaient pour vocation de permettre aux personnes de participer activement à la vie culturelle du territoire, de se former et de s'émanciper. Pour cette phase II du schéma, le Conseil départemental n'abandonne pas cette vision globale mais souhaite affirmer formellement à travers un axe spécifique son engagement en faveur de l'épanouissement des habitants et le déploiement de leur pouvoir d'agir. Les politiques de solidarités du Conseil départemental, son engagement en faveur des femmes et de lutte contre les discriminations donnent à la collectivité une responsabilité particulière pour aller au-delà du droit à la culture et faire vivre les droits culturels sur son territoire. Plusieurs propositions concrètes permettront de répondre à cet objectif primordial.

OBJECTIF 1. Développer l'inclusivité pour donner accès à chacun

Action 1 : L'accessibilité des publics	Action 2 : Une approche inclusive	Action 3 : Des projets intergénérationnels
La question concerne en premier lieu l'accessibilité pour les publics porteurs de handicaps : le Conseil départemental sera attentif à l'accessibilité des lieux culturels et des événements qu'il soutient, aux personnes en situation de handicap. Cela implique des infrastructures adaptées (rampes, ascenseurs, sièges réservés) et des outils spécifiques. Une extension de l'éligibilité de l'aide en équipement pourrait être proposée au même titre que l'équipement son, lumière ou équipement de lieux d'exposition.	Le Conseil départemental sera attentif au respect par les structures qu'elle subventionne d'une approche inclusive qui évite les stéréotypes de genre, et qui valorise la diversité des identités tant au plan de l'accueil des publics, que des artistes et en direction des salariés.	Le Conseil départemental portera une attention aux projets qui rassemblent différentes générations, permettant ainsi un échange de savoirs et de pratiques. Par exemple, des ateliers de transmission des savoirs traditionnels, des rencontres autour de la mémoire locale, ou des projets artistiques coconstruits. Les résidences de territoire peuvent être supports de ce type de projets.
Indicateurs d'évaluation :		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Equipements financés ○ Mesure du suivi des critères ○ Nombre de projets intergénérationnels. 		

OBJECTIF 2. Construire les projets avec les habitants

<p>Action 1 : co-construction des programmations</p>	<p>Action 2 : un nouvel outil méthodologique</p>
<p>Plusieurs expérimentations ont eu lieu dans le Gard permettant d'impliquer les habitants dans la programmation des événements culturels notamment par le biais de comités de programmation.</p> <p>Un groupe de travail entre structures culturelles pourrait être animé par le Conseil départemental pour échanger entre acteurs culturels sur ces questions. Ce groupe mettrait en partage les expériences de ceux qui ont développé des actions et les questionnements de ceux qui veulent se lancer.</p>	<p>Une mission d'un groupe d'étudiants du Master de Design de l'Université de Nîmes lancé à l'automne 2024 en partenariat avec le Conseil départemental, propose un projet concret autour de la question « Comment renforcer la mobilisation et la participation des publics dans la fabrique d'offres culturelles ». Cette mission devrait aboutir à un outil méthodologique "prêt à l'emploi" pour solliciter/ organiser/ animer les concertations sur les territoires et oser se lancer. Ce kit pourra ensuite être utilisé par l'ensemble des acteurs culturels gardois.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de rencontres initiées et participation des acteurs ○ Nombre de programmes coconstruits ○ Evaluation réalisée par la mission innovation design organisation du Conseil départemental et appropriation par les acteurs 	

OBJECTIF 3. Déjouer les stéréotypes et favoriser l'égalité femmes/hommes

<p>Action 1 : la visibilité des femmes artistes</p>	<p>Action 2 : des espaces sécurisés dans les événements</p>
<p>Le Conseil départemental s'engage à promouvoir activement la présence des femmes dans les programmations artistiques, curatrices. Une vigilance sera portée à cette question dans les appels à projets avec des équilibres à respecter, et dans les programmations des lieux, des saisons culturelles et des festivals. Le non-respect des équilibres aura un effet pénalisant sur les subventions accordées.</p>	<p>Le Conseil départemental sera attentif au fait que les événements culturels soient des espaces sécurisés pour les femmes, notamment en initiant des actions de prévention des violences et harcèlements. Les dossiers de demande de subvention comporteront des questions spécifiques sur les mesures concrètes prises par les organisateurs</p>
<p>Indicateurs d'évaluation :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation de l'éga-conditionnalité au regard des bilans des acteurs ○ Sur place attention portée par le Conseil départemental à la présence de ces espaces et à la signalétique mise en place 	

OBJECTIF 4. Encourager les projets transversaux et mettre en synergie les politiques départementales

Action 1 : Des projets à développer avec la direction des solidarités	Action 2 : Un appel à projets culture et lien social
<p>Compte tenu de sa compétence en matière de solidarités, le Conseil départemental a un rôle à jouer pour favoriser la transversalité entre Culture et secteur social. Il s'agira de développer des projets culturels en lien avec les structures du champ social et de la santé notamment les maisons d'enfants à caractère social, les EHPAD.</p> <p>Une première rencontre est prévue avec une Maison d'enfants à caractère social autour d'un projet avec le FRAC Occitanie. Cette première expérimentation permettra de développer pour d'autres publics une politique d'éducation artistique et culturelle complémentaire du dispositif « Artistes au collège ».</p>	<p>Plusieurs projets de partenaires culturels sont déjà accompagnés par le Conseil départemental dans des hôpitaux ou centres spécialisés. Le soutien du Conseil départemental à ces projets n'est pas suffisamment lisible. Il serait intéressant de valoriser ces initiatives culturelles en milieu social dans les médias et les réseaux culturels afin de mieux faire connaître l'intérêt porté par le Conseil départemental à ce type d'initiatives. Un appel à projet « culture et lien social » pourrait être lancé pour susciter de nouvelles initiatives dans le Département et montrer l'impact de projets artistiques sur ces publics pour créer des effets démultiplicateurs de ces initiatives.</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation du projet FRAC/Département ○ Nombre de projets culture/ social déposés par les structures et évaluation qualitative de ces projets 	

Action 3 : Sport et Culture, une fiche action	Action 4 : communiquer sur les projets jeunes
<p>Le schéma départemental des Sports comporte une fiche spécifique (n°16) « valoriser les projets ayant une dimension sportive et culturelle », à ce titre les projets sportifs comportant une dimension culturelle sont accompagnés par le service des sports et les projets culturels comportant une dimension sportive par le service culture. Cette initiative contribue à décroiser les secteurs et à croiser les publics. Il conviendra de communiquer sur ces possibilités de soutien auprès des acteurs culturels qui s'associent à un partenaire sportif pour organiser un évènement.</p>	<p>Chaque année, le service jeunesse du Conseil départemental et ses partenaires lancent conjointement un appel à projets destiné à soutenir les initiatives des jeunes de 11 à 26 ans sur le territoire gardois. Celui-ci a pour objectif de promouvoir des projets, des actions et/ou des démarches répondant à des besoins spécifiques des jeunes et notamment des adolescents. Les projets ne sont pas exclusivement culturels mais il s'agit d'une thématique possible. Ces appels à projets sont relayés auprès des centres sociaux ou de loisirs. Le service culture relaiera cet appel à projets auprès des partenaires culturels afin qu'ils puissent motiver et éventuellement accompagner des jeunes qui souhaitent répondre (en groupe ou individuellement).</p>
Indicateurs d'évaluation :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre et qualité des projets sports culture ○ Nombre et qualité des projets jeunes développés dans le domaine culturel 	



Conseil départemental du Gard

Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

